



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



# TAR

**Tir aux Armes Réglementaires**

## RÈGLEMENT

**Diffusion 12 janvier 2026 – saison 2025-2026**

*Validation C<sup>te</sup> Directeur FFTir du 06/12/2025*

*Mise en forme par Dominique BONO*

**FFTir - CNS TAR**

# SOMMAIRE

## Chapitres



Chapitre		Page
I	<b>Fondamentaux</b>	3
II	<b>Généralités</b>	3
III	<b>Sécurité</b>	4
IV	<b>Règles de conduite</b>	6
V	<b>Epreuves</b>	7
VI	<b>Athlètes</b>	39
VII	<b>Cibles</b>	44
VIII	<b>Score - Classement</b>	49
IX	<b>Arbitrage</b>	53
X	<b>Annexes</b>	66
	Sommaire détaillé	72



## I. Les Fondamentaux du TAR

**Définition : Un tir d'inspiration militaire pratiqué avec un armement réglementaire.**

La discipline se décline en un tir :

- populaire ouvert à tous et sans distinction d'âge et de sexe,
- simple dans son organisation et sa pratique,
- qui se pratique principalement avec des armes de type militaire suivant la liste pour chaque discipline du présent règlement (de base de corps de troupe à l'exception des armes de spécialiste, adoptées à partir de 1886 et utilisant une munition à poudre sans fumée).

**Le but :** La sélection doit s'effectuer avant tout sur les qualités du tireur, notamment pour développer les qualités d'adaptation aux conditions imposées et de responsabilité dans l'utilisation des armes.

Le tireur doit assumer ses propres incidents dans le déroulement des épreuves.

**Le TAR est une discipline vivante qui doit pouvoir évoluer dans le respect de ses fondamentaux.**

## II. Généralités

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de la Discipline « Tir aux Armes Réglementaires » utilisant des armes à cartouches métalliques.

Chacun des participants et officiels doit être familiarisé avec ce règlement et doit s'assurer qu'il est respecté.

Aucune arme détenue à titre administratif ne peut être utilisée dans le cadre du Tir aux Armes Réglementaires en compétition.

Lorsqu'une règle concerne les tireurs droitiers, l'inverse de cette règle s'applique aux tireurs gauchers.

Dans les épreuves « Fusil Semi-automatique » et « Pistolet Vitesse Réglementaire », seuls les cadres de réserve **dûment habilités** pourront tirer en tenue dans le strict respect des règles du port de l'uniforme lors du Tir des Trophées liés au Grand Prix de France.

Le présent règlement évoluera dans le temps selon l'usage.



**SÉCURITÉ**  
**INCIDENTS**  
**RÈGLES DE CONDUITE**



## III. SÉCURITÉ

### 1. Généralités.

Le règlement technique ne prévoit que les exigences de sécurité particulières formulées par la FFTir destinées à être appliquées au cours des compétitions.

La sécurité d'un stand de tir dépend dans une large mesure des conditions locales et le Comité d'organisation peut, le cas échéant, établir des règles de sécurité supplémentaires.

Le Comité d'organisation, qui est responsable de la sécurité, doit connaître les principes de sécurité des stands et adopter les mesures nécessaires à leur application.

Les tireurs doivent être informés de toutes les règles particulières.

Le tireur de Tir aux Armes règlementaires doit assumer les inconvénients dus à la discipline ou au stand.

### 2. Autodiscipline.

La sécurité des tireurs, des juges arbitres et des spectateurs exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes, de même que des précautions dans les déplacements à l'intérieur du stand.

Une autodiscipline est nécessaire de la part de tous, sinon il incombe aux juges arbitres de pas de tir de faire preuve d'autorité et aux tireurs de les assister dans cette action.

### 3. Danger.

Pour garantir la sécurité, un juge arbitre peut faire cesser le tir à tout moment.

Les tireurs sont tenus de signaler aux juges arbitres de pas de tir toute situation qui peut être dangereuse ou causer un accident.

### 4. Saisie du matériel.

Un juge arbitre du contrôle des armes ou du stand ou un référent peut se saisir du matériel d'un tireur (y compris son arme) sans sa permission, mais en sa présence.

L'action pourra être immédiate si la sécurité est en cause.

### 5. Manipulation des armes.

La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec le maximum de précautions.

Le transport des armes, y compris au stand de tir, doit obligatoirement être effectué à l'aide de housses ou de mallettes appropriées. Les armes ne pourront en être extraites qu'au moment de leur contrôle et sur le pas de tir au commandement des juges arbitres. Les chargeurs pourront être garnis à partir de la période de préparation ou au commandement « **CHARGEZ** ».

À la fin de la compétition, les armes ne doivent pas être retirées du pas de tir sans l'autorisation d'un juge arbitre.

#### 5.1 Au poste de tir.

Au poste de tir, l'arme doit toujours être orientée dans une direction sûre.

En dehors des périodes de tir, toutes les armes doivent être déchargées, barillet basculé ou chargeur retiré et culasse ou mécanisme ouvert et drapeau de sécurité introduit dans la chambre.

Il ne faut pas fermer le mécanisme, la culasse ou le dispositif de chargement avant que le canon de l'arme ne soit dirigé dans une direction sûre vers la cible ou la butte de tir.

#### 5.2 Quitter le poste de tir.

Avant de quitter son poste de tir, le tireur doit s'assurer que le mécanisme est ouvert et qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre et dans le chargeur et que le drapeau de sécurité est introduit dans la chambre. Ceci doit être vérifié par le juge arbitre. L'infraction à cette règle ou le fait de ranger son arme ou quitter le pas de tir sans autorisation du juge arbitre entraînera la disqualification.

#### 5.3 Tirs à sec et exercices de visée.

Le tir à sec consiste à faire fonctionner le mécanisme de détente d'une arme à feu déchargée.

Les tirs à sec et exercices de visée ne sont permis qu'avec l'autorisation du juge arbitre et seulement sur le pas de tir ou dans une zone prévue à cet effet.

Il est interdit de toucher aux armes lorsque des personnes se trouvent en avant de la ligne de tir.

#### 5.4 Chargement des armes.

Les armes ne peuvent être chargées qu'au poste de tir et qu'après le commandement « **CHARGEZ** » et le tir ne peut commencer qu'après le commandement « **TIREZ** ».

A tout autre moment, les armes doivent être déchargées.

Si un tireur charge son arme avant le commandement « **CHARGEZ** » ou tire avant le commandement « **TIREZ** » ou après le commandement « **STOP** » il peut être disqualifié.

#### 5.5 Arme posée et lâchée.

Pendant la compétition, l'arme ne peut être posée et lâchée que si elle est déchargée, barillet basculé ou chargeur retiré et culasse ou mécanisme ouvert. Un drapeau de sûreté devra être introduit dans le canon par la chambre.

#### 5.6 Défaut de l'arme et des munitions.

Si un tireur est confronté à un mauvais fonctionnement de son arme ou de ses munitions, il peut y remédier mais doit en tout état de cause terminer son tir dans le temps imparti.

Il n'y a pas d'incident de tir admis ou non admis (toutes disciplines).

### 6. Arrêt du tir.

Lorsque les commandements « **STOP** » et « **DÉCHARGEZ** » sont donnés, le tir doit cesser immédiatement, et les tireurs doivent décharger leur arme et s'assurer qu'elle est en sécurité.

Le tir ne peut reprendre que lorsque le signal ou le commandement « **TIREZ** » est redonné.



## 7. Commandements

Le juge-arbitre de pas de tir (ou autre responsable approprié) est chargé de donner les commandements :

Ces commandements pourront être renforcés par un avertissement sonore. Ceci est valable pour l'ensemble de ce règlement qui ne mentionne dans sa suite que les commandements vocaux.

Le commandement « **CHARGEZ** » comprend :

- L'approvisionnement du chargeur en munitions, (qui peut également être effectué dans le temps de préparation voir 5.2.1)
- La mise à poste du chargeur,
- Le chambrage de la 1ère cartouche.

Il doit également s'assurer que ceux-ci sont correctement exécutés et que les armes sont manipulées en sécurité.

## 8. Tir au coup de sifflet :

Les commandements pourront être renforcés avec un sifflet. Il est alors nécessaire d'expliquer les commandements correspondants :

- **TIRER** : 1 coup de sifflet long
- **STOP** : 1 coup de sifflet long

ARRET pour raison de sécurité :

- Coups de sifflet courts et nombreux

## 9. Protection de l'ouïe

Les tireurs et toutes personnes présentes au pas de tir, doivent impérativement porter un appareil de protection de l'ouïe.

Pour les tireurs, cet appareil ne doit pas posséder ni de système de transmission, ni de réception.

## 10. Protection des yeux

Les tireurs et toutes personnes présentes au pas de tir, doivent impérativement porter des lunettes de protection pour les 2 yeux (ceux-ci doivent être protégés frontalement, il n'est pas exigé de protection latérale).

# IV. RÈGLES DE CONDUITE

## 1. Généralités.

Grand bruit ou conversations à voix haute ne sont pas autorisés au voisinage ou au pas de tir.

L'usage du flash des appareils photographiques est interdit.

Les officiels du stand, les membres du jury, les responsables d'équipe et les tireurs doivent limiter leurs conversations aux questions relatives à la compétition lorsqu'ils se trouvent près des compétiteurs.

Les officiels doivent également s'assurer que le bruit des spectateurs reste à un niveau minimum.

## 2. Tireur.

Le tireur doit se présenter au poste de tir désigné au moment voulu, muni d'un équipement contrôlé.

## 3. Coaching durant la compétition

Quand le tireur se trouve sur la ligne de tir, tous les types de conseils sont interdits et le tireur ne peut parler qu'aux juges arbitres. Le coaching est strictement interdit sur toute la durée de l'épreuve.

### 3.1 Procédure pour s'adresser à quelqu'un

Si un tireur désire parler à quelqu'un, il doit décharger son arme, la laisser en sécurité sur le pas de tir et ne quitter ce dernier qu'après avoir obtenu l'autorisation du juge-arbitre et ce, sans déranger les autres tireurs.

### 3.2 Pénalité pour non-respect de la règle du coaching

Si un tireur ou une personne dans le public enfreint la règle concernant le coaching, un avertissement doit être donné au tireur concerné, la première fois.

En cas de récidive, il y a lieu de retirer 2 points du score du tireur, et le responsable de l'infraction doit s'éloigner du pas de tir.

## 4. Pénalités pour infraction au règlement.

Dans le cas d'infractions aux règles ou aux instructions du Juge Arbitre, des pénalités – voire une disqualification – peuvent- être infligées à la majorité du Jury.

De même tout manquement aux règles de sportivité, volontaire ou dissimulé, peut entraîner une disqualification.



## V. ÉPREUVES

**TAR**

# Armes de poing

**Généralités**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/2



Thématique		Référence / Annexe	
Matériel	<p>Le tireur est responsable de la présentation de son arme et son matériel au contrôle pour leur homologation, avant la compétition.</p> <p>Le jury peut, à tout moment, examiner le matériel d'un tireur.</p>	/	
Crosse	<p>La crosse ou toute partie quelconque du pistolet ou du revolver ne peut être prolongée, ou constituer un appui quelconque au-delà de la main.</p> <p>Le poignet doit rester visiblement libre de tout support quand l'arme est en position normale de tir.</p> <p>Les crosses réglables ou anatomiques ne sont pas autorisées.</p> <p>Les plaquettes de crosse ou la crosse doivent être d'un modèle standard n'ayant subi aucune modification.</p> <p>Les plaquettes ou poignées de crosse comportant un repose-pouce sont interdites, sauf si ce sont les plaquettes d'origine règlementaires de l'arme.</p> <p>Les plaquettes ou chaussettes non réglementaires genre Bianchi, Hogue, Pachmayr, etc... avec empreintes des doigts ou retour sur le devant de la carcasse sont interdites.</p> <p>Les matières synthétiques souples (caoutchouc, ...) sont interdites.</p> <p>Toutes substances ou matériaux adhésifs sur la crosse ou sur les mains sont interdites.</p>	/	
Canon	<p>Le canon doit être de version standard au même profil, longueur et diamètre extérieur d'origine dans sa partie visible.</p> <p>La longueur du canon des pistolets automatiques ne peut dépasser 13cm, filetage compris si le canon en est pourvu.</p>	/	
Appareils de visée	<p>Seuls les appareils de visée fixes et ouverts pour les armes de poing sans enveloppe de protection sur la hausse ou le guidon sont autorisés.</p> <p>Aucune lentille correctrice ni filtre de lumière, ni cache oeil ne peuvent être ni utilisés ni fixés sur l'arme ou la hausse.</p>	/	
Détente	<p>Aucun sabot de détente n'est autorisé.</p> <p>Dans toutes les épreuves, le poids de détente de toutes les armes utilisées ne peut être inférieur à 1,360 kg.</p>	<p>Toutes les armes (sauf F.S.A.)</p> <p>1,360 kg</p>	

**TAR**

# Armes de poing

**Généralités**Catégorie S1 / D1 (*cf RGS*)

2/2



Thématique		Référence / Annexe	
Calibre	En calibre d'origine pour les armes de poing à percussion centrale uniquement, d'un calibre compris entre 7,62mm et 11,60mm.	<b>Armes de poing</b> 7,62 mm      11,60 mm 	
Munitions	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Soit manufacturées</li><li>■ Soit rechargées</li></ul> <p>Les munitions de type incendiaires, explosives, perforantes, traçantes, époxy, les balles plombs, Wad-cutter sont interdites.</p> <p>Les projectiles doivent être de type chemisés, pelliculés (cuivre, laiton, nickel).</p>	/	

**TAR****830**

(armes en 832 exclues)

**25 m**

(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Pistolet / Revolver – « Armes récentes »



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes récentes – armes de poings standard et qui ne font pas partie de la liste des armes « authentiques »	Annexe A - 830	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Organes de visée fixes et ouverts	/	
Calibre		/	7,62 à 11,60
Nbre coups	35	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« debout »	/	
Tenue de l'arme	1 main ( <i>Précision</i> ) 1 ou 2 mains ( <i>Vitesse</i> )	/	
Cible	C 50 ( <i>Précision</i> ) Gongs ( <i>Vitesse</i> )	/	 C 50 
Épreuve	– 5 coups d'essai à 1 ou 2 mains (C 50) – 2 x 5 coups à 1 main bras franc (C 50) – 2 x 5 coups à 1 ou 2 mains (gongs) – 2 x 5 coups à 1 ou 2 mains (gongs)	3 min 7 min 2 x 20s 2 x 10s	5cps 2x 5cps 2x 5cps 2x 5cps (=35)
Score	/ 200	5 pts /gong	
Classement	1	/	10

# ANNEXE A – discipline 830



## ARMES RÉCENTES :

PISTOLETS ou REVOLVERS : Armes avec organes de visée fixes et ouverts.  
Calibres réglementaires de 7,62 à 11,60.

**Les armes autorisées sont les armes militaires récentes (non-authentiques) suivant les critères ci-dessous :**

### ARMES et/ou ELEMENTS **NON AUTORISES** :

- Tous les pistolets dont la longueur du canon excède 13 cm, s'ils ne figurent pas dans la liste de l'annexe A – discipline 832.  
(Ex : GLOCK 34 et 35, AMT long slide, ...);
  - Tous systèmes de contrepoids rajoutés ;
  - Tous systèmes de compensation de recul ;
  - Tout allègement de l'arme d'origine ou non ;
  - Tous revolvers dont la longueur de canon excède 15,5 cm s'ils ne figurent pas dans la liste de l'annexe A – discipline 832.
  - Tous systèmes ajoutés sur l'arme ou sur la main permettant une meilleure préhension  
(ex : pâte adhérante, papier de verre, ...);
  - Tous systèmes de visée de type laser et fibre optique ;
  - Toutes les crosses en matière souple ou comportant un appui-paume sont interdites ;  
(ex : type Pachmayr, Hogue...);
  - Puits de chargeur proéminents ;
  - Rail « PICATINNY » au-dessus du canon ;
  - Les embouts de canons filetés pour le montage de silencieux ou autre, dans la mesure où la longueur totale du canon (y compris la longueur du filetage) ne dépasse les 13 cm.
- 
- Les MAS G1 n'ayant pas subi la modification empêchant la partie arrière de la culasse de s'échapper en cas de rupture sont interdits ;
  - Les CZ Shadow n°1 et n°2 sont autorisés s'ils respectent les critères des règles applicables à la discipline 830.

## CALIBRES AUTORISES:

- 7,65 Browning (32 ACP) – 7,65 Long - 7,62 Nagant - 7,65 Parabellum – 7,62 Tokarev - 7,63 Mauser - 7,65 Mannlicher
- 8mm 1892 – 8mm Roth Steyr (8,2mm Roth M7) – 8mm Gasser – 8mm Nambu
- 38 Long Colt (38 Colt Navy, 38 Long CF) – 38 Spécial – 38 Smith et Wesson – 380 British
- 9mm Parabellum – 9mm Browning court (9x17) – 9mm Browning long – 9mm Largo – 9mm Makarov – 9mm Mauser long – 9mm Glisenti – 9mm Steyr – 9 x 17.
- 45 ACP – 45 Rim – 45 Colt – 455 Webley - 455 **SL** (455 Webley auto, 455 Webley & Scott)
- Les armes chambrées en 357 Magnum sont autorisées si elles utilisent la munition de 38 Spécial.

**TAR****831****25 m**  
(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

**« Vitesse réglementaire »**

830



832



Thématique	Référence / Annexe	
Armes	Annexe A - 830 Annexe A - 832	Ci-contre
Détente	/	
Visée	/	
Calibre	/	7,62 à 11,60
Nbre coups	/	
Cps / chargeur	/	
Position	/	
Tenue de l'arme	/	
Cible	/	Cible vitesse 25m
Épreuve	20 s 2 x 20 s 2 x 10s	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone
Classement	1	/ 12



## ANNEXE A – discipline 830



### ARMES RÉCENTES :

PISTOLETS ou REVOLVERS : Armes avec organes de visée fixes et ouverts.  
Calibres réglementaires de 7,62 à 11,60.

Les armes autorisées sont les armes militaires récentes (non-authentiques) suivant les critères ci-dessous :

#### ARMES et/ou ELEMENTS NON AUTORISÉS :

- Tous les pistolets dont la longueur du canon excède 13 cm, s'ils ne figurent pas dans la liste de l'annexe A – discipline 832.  
(Ex : GLOCK 34 et 35, AMT long slide, ...);
- Tous systèmes de contrepoids rajoutés ;
- Tous systèmes de compensation de recul ;
- Tout allègement de l'arme d'origine ou non ;
- Tous revolvers dont la longueur de canon excède 15,5 cm s'ils ne figurent pas dans la liste de l'annexe A – discipline 832.
- Tous systèmes ajoutés sur l'arme ou sur la main permettant une meilleure préhension  
(ex : pâte adhérante, papier de verre, ...);
- Tous systèmes de visée de type laser et fibre optique ;
- Toutes les crosses en matière souple ou comportant un appui-paume sont interdites ;  
(ex : type Pachmayr, Hogue...);
- Puits de chargeur proéminents ;
- Rail « PICATINNY » au-dessus du canon ;
- Les embouts de canons filetés pour le montage de silencieux ou autre, dans la mesure où la longueur totale du canon (y compris la longueur du filetage) ne dépasse les 13 cm.
- Les MAS G1 n'ayant pas subi la modification empêchant la partie arrière de la culasse de s'échapper en cas de rupture sont interdits ;
- Les CZ Shadow n°1 et n°2 sont autorisés s'ils respectent les critères des règles applicables à la discipline 830.

### CALIBRES AUTORISÉS:

- 7,65 Browning (32 ACP) – 7,65 Long – 7,62 Nagant - 7,65 Parabellum – 7,62 Tokarev - 7,63 Mauser - 7,65 Mannlicher
- 8mm 1892 – 8mm Roth Steyr (8,2mm Roth M7) – 8mm Gasser – 8mm Nambu
- 38 Long Colt (38 Colt Navy, 38 Long CF) – 38 Spécial– 38 Smith et Wesson – 380 British
- 9mm Parabellum – 9mm Browning court (9x17) – 9mm Browning long – 9mm Largo – 9mm Makarov – 9mm Mauser long – 9mm Glisenti – 9mm Steyr – 9 x 17.
- 45 ACP – 45 Rim – 45 Colt – 455 Webley - 455 SL (455 Webley auto, 455 Webley & Scott)
- Les armes chambrées en 357 Magnum sont autorisées si elles utilisent la munition de 38 Spécial.

11

## ANNEXE A – discipline 832

### ARMES AUTHENTIQUES :

PISTOLETS ou REVOLVERS : Armes avec organes de visée fixes et ouverts.  
Calibres réglementaires de 7,62 à 11,60.

Les armes « authentiques » sont des armes ayant été en dotation dans une armée en conflit jusqu'en 1970 et ayant été conçue après 1886, dans leur état et dans leur calibre d'origine.  
Les versions récentes de ces armes ne sont pas autorisées.

Les armes autorisées sont les armes militaires authentiques suivant la liste ci-dessous :

<b>A</b>	▪ ASTRA 300 ▪ ASTRA 400 ▪ ASTRA 600 ▪ ASTRA 900	<b>L</b>	▪ LAHTI L35 ▪ LUGER 1908 ▪ LUGER 1908 Bulgare ▪ LUGER M23 Finlandais ▪ LUGER P08 Artillerie ▪ LUGER P08 Marine	<b>T</b>	▪ TOKAGYPT 58 ▪ TOKAREV TT30 ▪ TOKAREV TT33 ▪ Type 26 japonais
<b>B</b>	▪ BALLESTER-MOLINA ▪ BEHOLLA ▪ BERGMANN-BAYARD 1908 ▪ BERGMANN-BAYARD 1910-21 ▪ BERETTA 1934 ▪ BERETTA 1935 ▪ BERETTA 1951 ▪ BERETTA mod 1915 ▪ BRIXIA mod 1913 ▪ BROWNING 1900 ▪ BROWNING 1903 ▪ BROWNING 1910 ▪ BROWNING 1910/22 ▪ BROWNING GP 35	<b>M</b>	▪ MAB C ▪ MAB D ▪ MAB P15 ▪ MAB R ▪ MAKAROV ▪ MANNLICHER 1901 ▪ MANNLICHER 1905 ▪ MAS 35A ▪ MAS 35S ▪ MAS-MAC 50 ▪ MAUSER 1896 ▪ MAUSER 1910 ▪ MAUSER 1912 ▪ MAUSER 1914 ▪ MAUSER 1934 ▪ MAUSER HSc	<b>U</b>	▪ Unique mod 17 ▪ Unique « Kriegsmodell » ▪ Unique Rr51
<b>C</b>	▪ CAMPO GIRO 1913 ▪ CAMPO GIRO 1913-16 ▪ COLT 1889 ▪ COLT 1892 ▪ COLT 1903 ▪ COLT 1905 ▪ COLT 1907 ▪ COLT 1909 ▪ COLT 1911 ▪ COLT 1911 A1 ▪ COLT 1917 ▪ CZ 52 Vzor 52	<b>N</b>	▪ NAGANT 1895 ▪ NAMBU mod 14 ▪ NAMBU mod 94	<b>V</b>	▪ VZ 22 ▪ VZ 24 ▪ VZ 27 ▪ VZ 38
<b>D</b>	▪ DREYSE 1907	<b>P</b>	▪ LANGENHAN « F.L. Selbstlader 7,65 » ▪ RUBY	<b>W</b>	▪ WALTHER P1 ▪ WALTHER P38 ▪ WALTHER PP ▪ WALTHER PPK ▪ WALTHER Mod 4 ▪ WEBLEY & SCOTT Self-Loading Aviation
<b>E</b>	▪ ENFIELD N°2 Commando ▪ ENFIELD N°2 MK1	<b>O</b>	▪ OBREGON	<b>X</b>	▪ WEBLEY MK I ▪ WEBLEY MK II ▪ WEBLEY MK III ▪ WEBLEY MK IV ▪ WEBLEY MK IV .38 ▪ WEBLEY MK V ▪ WEBLEY MK VI ▪ WEBLEY-FOSBERY
<b>F</b>	▪ FEG PA63 9mm Mak. ▪ FEMARU 37M ▪ FEMARU P37 ▪ FROMMER STOP 1912	<b>R</b>	▪ RADOM VIS 35 ▪ RAST-GASSER 1898 ▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°1 Mk1 ▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°2 Mk1 ▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°3 Mk1 ▪ REVOLVER 1892 ▪ REVOLVER 92 espagnol ▪ ROTH-STEYR M1907	<b>Z</b>	▪ ZASTAVA M57 TT
<b>G</b>	▪ GLISENTI mod 1889 ▪ GLISENTI mod 1910 ▪ GP 35	<b>S</b>	▪ S&W 1917 ▪ S&W 38/200 ▪ S&W Hand Ejector ▪ S&W K38/200 Military Police ▪ SAVAGE 1907		
<b>H</b>	▪ HELWAN ▪ M40 HUSQVARNA	<b>J</b>	▪ SAUER & SOHN 1913 ▪ SAUER & SOHN mod 30 ▪ SAUER & SOHN mod 38		
<b>I</b>		<b>K</b>	▪ STAR 1914 ▪ STAR mod B ▪ KONGSBERG 1914		
<b>L</b>		<b>L</b>	▪ STAR Mod B Super ▪ STEYR 1912		

**TAR****832****25 m**  
(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Pistolet / Revolver – « Armes authentiques »



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes dites « authentiques ».	Annexe A - 832	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Organes de visée fixes et ouverts	/	
Calibre		/	7,62 à 11,60
Nbre coups	35	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« debout »	/	
Tenue de l'arme	1 main ( <i>Précision</i> ) 1 ou 2 mains ( <i>Vitesse</i> )	/	
Cible	C 50 Gongs	/	
Épreuve	– 5 coups d'essai à 1 ou 2 mains (C 50) – 2 x 5 coups à 1 main bras franc (C 50) – 2 x 5 coups à 1 ou 2 mains (gongs) – 2 x 5 coups à 1 ou 2 mains (gongs)	3 min 7 min 2 x 20s 2 x 10s	5cps 2x 5cps 2x 5cps 2x 5cps (=35)
Score	/ 200	5 pts /gong	
Classement	1	/	

# ANNEXE A – discipline 832



## ARMES AUTHENTIQUES :

PISTOLETS ou REVOLVERS : Armes avec organes de visée fixes et ouverts.  
Calibres réglementaires de 7,62 à 11,60.

Les armes « authentiques » sont des armes ayant été en dotation dans une armée en conflit jusqu'en 1970 et ayant été conçue après 1886, dans leur état et dans leur calibre d'origine.

Les versions récentes de ces armes ne sont pas autorisées.

**Les armes autorisées sont les armes militaires authentiques suivant la liste ci-dessous :**

<b>A</b>	<b>L</b>	<b>T</b>
▪ ASTRA 300	▪ LAHTI L35	▪ TOKAGYPT 58
▪ ASTRA 400	▪ LUGER 1908	▪ TOKAREV TT30
▪ ASTRA 600	▪ LUGER 1908 Bulgare	▪ TOKAREV TT33
▪ ASTRA 900	▪ LUGER M23 Finlandais	▪ Type 26 japonais
<b>B</b>	<b>LUGER P08 Artillerie</b>	<b>U</b>
▪ BALLESTER-MOLINA	▪ LUGER P08 Marine	▪ Unique mod 17
▪ BEHOLLA	<b>M</b>	▪ Unique « Kriegsmodell »
▪ BERGMANN-BAYARD 1908	▪ MAB C	▪ Unique Rr51
▪ BERGMANN-BAYARD 1910-21	▪ MAB D	<b>V</b>
▪ BERETTA 1934	▪ MAB P15	▪ VZ 22
▪ BERETTA 1935	▪ MAB R	▪ VZ 24
▪ BERETTA 1951	▪ MAKAROV	▪ VZ 27
▪ BERETTA mod 1915	▪ MANNLICHER 1901	▪ VZ 38
▪ BRIXIA mod 1913	▪ MANNLICHER 1905	<b>W</b>
▪ BROWNING 1900	▪ MAS 35A	▪ WALTHER P1
▪ BROWNING 1903	▪ MAS 35S	▪ WALTHER P38
▪ BROWNING 1910	▪ MAS-MAC 50	▪ WALTHER PP
▪ BROWNING 1910/22	▪ MAUSER 1896	▪ WALTHER PPK
▪ BROWNING GP 35	▪ MAUSER 1910	▪ WALTHER Mod 4
<b>C</b>	▪ MAUSER 1912	▪ WEBLEY & SCOTT
▪ CAMPO GIRO 1913	▪ MAUSER 1914	▪ Self-Loading Aviation
▪ CAMPO GIRO 1913-16	▪ MAUSER 1934	▪ WEBLEY MK I
▪ COLT 1889	▪ MAUSER HSc	▪ WEBLEY MK II
▪ COLT 1892	<b>N</b>	▪ WEBLEY MK III
▪ COLT 1903	▪ NAGANT 1895	▪ WEBLEY MK IV
▪ COLT 1905	▪ NAMBU mod 14	▪ WEBLEY MK IV .38
▪ COLT 1907	▪ NAMBU mod 94	▪ WEBLEY MK V
▪ COLT 1909	<b>P</b>	▪ WEBLEY MK VI
▪ COLT 1911	▪ LANGENHAN « F.L. Selbstlader 7,65 »	▪ WEBLEY-FOSBERY
▪ COLT 1911 A1	▪ RUBY	<b>Z</b>
▪ COLT 1917	<b>O</b>	▪ ZASTAVA M57 TT
▪ CZ 52 Vzor 52	▪ OBREGON	
<b>D</b>	<b>R</b>	
▪ DREYSE 1907	▪ RADOM VIS 35	
<b>E</b>	▪ RAST-GASSER 1898	
▪ ENFIELD N°2 Commando	▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°1 Mk1	
▪ ENFIELD N°2 MK1	▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°2 Mk1	
<b>F</b>	▪ Revolvers espagnols Old Pattern N°3 Mk1	
▪ FEG PA63 9mm Mak.	▪ REVOLVER 1892	
▪ FEMARU 37M	▪ REVOLVER 92 espagnol	
▪ FEMARU P37	▪ ROTH-STEYR M1907	
▪ FROMMER STOP 1912	<b>S</b>	
<b>G</b>	▪ S&W 1917	
▪ GLISENTI mod 1889	▪ S&W 38/200	
▪ GLISENTI mod 1910	▪ S&W Hand Ejector	
▪ GP 35	▪ S&W K38/200 Military Police	
<b>H</b>	▪ SAVAGE 1907	
▪ HELWAN	▪ SAUER & SOHN 1913	
▪ M40 HUSQVARNA	▪ SAUER & SOHN mod 30	
<b>J</b>	▪ SAUER & SOHN mod 38	
▪ Jaeger Pistole	▪ STAR 1914	
<b>K</b>	▪ STAR mod B	
▪ KONGSBERG 1914	▪ STAR Mod B Super	
	▪ STEYR 1912	



Thématique		Référence / Annexe	
Matériel	<p>Le tireur est responsable de la présentation de son arme et son matériel au contrôle pour leur homologation, avant la compétition.</p> <p>Le jury peut, à tout moment, examiner le matériel d'un tireur.</p>	/	
Crosse	<p>Les crosses, fûts, plaques de couche, etc..... doivent être conformes à l'origine. Toutefois, des sabots de crosse du modèle réglementaire ou similaires comme les sabots caoutchouc types 1 et 2 pour les armes réglementaires Françaises Mas 36, Mas 49/56 et Mas 36/51 sont autorisés avec toutes les armes d'épaule.</p> <p>Les crosses repliables, d'origine ou leur reproduction, sont admises.</p> <p>Les crosses ou montures présentant une finition camouflée ou repeinte ne sont pas acceptées.</p> <p><b>Le calage des armes (bedding) est autorisé.</b></p>	/	
Canon	<p>Le canon doit être de version standard au même profil, longueur et diamètre extérieur d'origine dans sa partie visible.</p> <p>Le tenon porte baïonnette, supprimé parfois sur certaines armes pour des raisons de législation, n'est pas un critère de non-conformité.</p> <p>La mise en place de la baïonnette déployée à l'avant du canon est interdite.</p> <p>L'emploi d'un compensateur de recul ou d'un frein de bouche, n'est autorisé que dans sa définition réglementaire (cache flammes d'origine).</p>	/	
Appareils de visée	<p>Seuls les appareils de visée d'origine ouverts ou fermés sont autorisés.</p> <p>Dans la catégorie « Armes d'épaule modifiées », les dioptres améliorés sont autorisés à condition d'être d'un modèle réglementaire (Exemple : oeilletton « National Match » pour Garand et M1A) ou d'une spécification réglementaire ou leur réplique conforme (oeilletton pour Mas49/56 modèle « M.S.E. modifié Saint Etienne »).</p> <p><b>Les guidons à trou (« Ring », ...) sont interdits</b>, sur toutes les armes d'épaule.</p> <p>Les lunettes de visée ou dispositifs optiques d'un modèle réglementaire avec leur montage d'origine sont autorisés dans la catégorie « Armes modifiées ». Aucune lentille correctrice ni filtre de lumière, ni cache oeil ne peuvent être ni utilisés ni fixés sur l'arme ou la hausse.</p>	/	
Détente	<p>Aucun sabot de détente n'est autorisé.</p> <p>Dans toutes les épreuves, le poids de détente de toutes les armes utilisées ne peut être inférieur à 1,360 kg exception faite pour les FSA dont le poids de détente est au minimum de 2 kg.</p> <p>L'usage d'une détente d'hiver montée d'origine ou rapportée sur l'arme est interdit.</p>	<p>Toutes les armes (sauf F.S.A.)</p> <p>F.S.A.</p>	16



Thématique		Référence / Annexe
	<p>Les bretelles de tir ISSF sont interdites.</p> <p>L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions (sauf épreuve 821), sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.</p> <p>La bretelle de tir type « 1907 » ou similaire est autorisée sauf pour les épreuves 820 et 822.</p>	
Bretelle de tir	<p>Uniquement pour les épreuves 820 et 822 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de la bretelle dite « 1907 » ou similaire tant dans sa conception que son usage, n'est pas autorisée.</li> <li>- Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.</li> <li>- Le bras ou l'avant-bras ne doit en aucune façon passer à l'intérieur de la bretelle.</li> <li>- La bretelle ne doit ni y être fixée et/ou enroulée autour du bras, et doit être montée dans la bonne position</li> </ul>	Annexe D
Calibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit en calibre d'origine pour les armes d'épaule (exemple : 5,56mm, 7,62x51, 30.06, 8x57) compris toujours entre 5,45 et 8,3mm y compris le calibre à percussion annulaire 22LR (5,56mm).</li> <li>▪ Soit en calibre civil pour les armes d'épaule obtenu par recanonnage (au profil extérieur d'origine) ou par rechambrage.</li> </ul>	<p><u>Armes d'épaule</u></p> 
Munitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit manufacturées.</li> <li>▪ Soit rechargées.</li> </ul> <p>Les munitions de type incendiaires, explosives, perforantes, traçantes, époxy, les balles plombs hors 22LR, Wad-cutter sont interdites.</p> <p>À l'exception du calibre .22LR, les projectiles autorisés en armes longues à répétition manuelle et semi-automatiques sont du type chemisé FMJ, semi-chemisé SP avec pointe creuse HP &amp; HP-BT ou avec inserts en polymère genre A-MAX.</p> <p>Les fusils à répétition manuelle ne doivent pas être utilisés comme armes à un coup, le tir devant s'effectuer exclusivement à partir du magasin approvisionné à 5 cartouches au maximum.</p> <p>Le tireur peut disposer de plusieurs chargeurs.</p> <p>Pour le Garand : à défaut de clips de 5 coups, le tireur peut utiliser un clip de 2 coups en complément du clip standard de 8 coups.</p>	/

**TAR****821****25 m / 50 m**  
(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Carabine semi-automatique 22LR



Thématique			Référence / Annexe	
Armes	Carabine semi-automatique 22LR (Catégorie B).		Annexe A - 821	Ci-contre
Détente	22 LR :  – conversion 22 LR :		/	
Visée	Tout type.		/	
Bretelle	Interdite.		/	
Calibre	22 LR		/	
Nbre coups	50		/	
Cps / chargeur	10		/	
Position	« debout ».		/	
Cible	type Biathlon.		/	
Épreuve	– 10 coups d'essai en position « debout » – 2 x 10 coups en position « debout » – 2 x 10 coups en position « debout »	30 s 2 x 30 s 2 x 20s	/	10cps 2x 10cps 2x 10cps (=50)
Score	/ 400		10 pts /gong	
Classement	1		/	



## **ANNEXE A – discipline 821**

### **CARABINES SEMI-AUTOMATIQUES CAL. .22 LR (CATÉGORIE B)**

Toutes les carabines semi-automatiques en calibre .22 LR ayant l'apparence d'une arme militaire sont autorisées.

Tous les types de visée sont autorisés, avec ou sans réducteur de son.

L'ajout d'appui joue par rapport à l'arme d'origine, de quelque nature que ce soit n'est pas autorisé.

Le poids de départ, minimum, est fixé à 1,360 kg en dérogation à l'article 3.2.4, pour les armes semi-automatiques fabriquées en calibre .22 LR.

Pour les armes semi-automatiques fabriquées en tous autres calibres et équipées d'une conversion en calibre .22 LR, le poids reste fixé à 2 kg.

Les bretelles sont interdites pour cette épreuve.

**TAR****820**

(La participation au 820 interdit la participation au 822 et 823)

**50 m**

(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Carabine militaire d'initiation 22LR



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Carabine militaire d'initiation 22LR. (les armes autorisées en 823 ne sont pas admises).	Annexe A 820-822	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir. (Bretelle 1907 interdite).	Annexe D	
Calibre	22 LR	/	.22 LR
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché » (Précision) « debout » (Vitesse)	/	 
Cible	C 50	/	 C 50
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « debout »	5 min 7 min 5 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	20

# ANNEXE A – discipline 820-822



## CARABINE MILITAIRE D'INITIATION

- A**
  - ANSCHÜTZ Mod. 54 (modèle KK 54)
- B**
  - BERTHIER Mle 1916
- C**
  - CZ 455 CAMP
  - CZ 457 Training Rifle
  - Conversion BONEHILL sur base Martini-Henry IC1
  - CUGIR 56
  - CUGIR 69
- E**
  - ERMA modèle 57
- F**
  - FALKE.
- G**
  - GRAS retubé en cal. 5,5
- L**
  - LAMPAGYAR/FEMARU Kispuska 48M
  - LEBEL dit « scolaire » et carabines genre « la française » d'après le fusil Mle 1896-93
  - LEBEL Fustan 22LR
  - LEE ENFIELD .22 Short Rifle MK IV (Rifle N°2 MK IV\*)
  - LEE ENFIELD N°4 retubé
  - LEE ENFIELD N°7 MK I
  - LEE ENFIELD N°8 MK I
  - LEE ENFIELD N°9 MK I
  - LEE-METFORD
- M**
  - MARTINI-BSA Take-Down
  - MARTINI-GREENER
  - MAS 36
  - MAS 45
  - MAUSER 45
  - MAUSER DSM 34
  - MAUSER FN-ABL belge
  - MAUSER KKW (Klein Kaliber Wehrsportgewehr)
  - MAUSER Mod. 340
  - MAUSER Mod. 350
  - MAUSER Mod. 410
  - MAUSER Mod. 420
  - MAUSER Mod. 48/52
  - MAUSER Mod. 98 K israélien
  - MAUSER Mod. 56
  - MAUSER Mod. 57 yougoslave
  - MAUSER Mod. 58 MK yougoslave
  - MOSIN-NAGANT WZ.48
- N**
  - NORINCO JW25 / JW25A (TU-KKW / TU 33/40)
- O**
  - ORDONNANZ kleinKarabiner modèle 57
- S**
  - STEYR Mod. 1896 portugais
  - STEYR Mod. 1898 portugais
  - SUHL KKV 1001
- T**
  - TOZ 8
  - TOZ 8M
  - TOZ-8-01
- W**
  - WAR OFFICE "Miniature Rifle"
  - WINCHESTER 52
  - WINCHESTER Winder Musket (22 LR & .22 Short)

- Toutes les conversions amovibles, mono coup ou avec chargeur (ex. Erma Mod. 1924 & Voere 2118)
- Tous les fusils à répétition manuelle retubés (Schmidt-Rubin K-11 & K 31, MAS 36, etc.)
- Tous les fusils à répétition manuelle transformés pour cartouches-relais (MAS 36 TR, Cavaletti, etc.)

**TAR****822**

(La participation au 822 interdit la participation au 820 et 823)

**50 m**

(épreuves individuelles)

Catégorie S3 / D3, Paratir (cf RGS)

1/1

## Carabine militaire d'initiation 22LR



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Carabine militaire d'initiation 22LR assis. Les armes autorisées sont uniquement celles du 820.	Annexe A 820-822	Ci-contre
Détente	 1,360 kg	/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir. (Bretelle 1907 interdite).	Annexe D	
Calibre	22 LR	/	.22 LR
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« assis appui » (Précision) « assis sans appui » (Vitesse)	/	 
Cible	C 50	/	
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « assis appui » – 10 coups en précision en position « assis appui » – 10 coups en vitesse en position « assis sans appui »	5 min 7 min 5 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1 pour S3/D3 1 pour Paratir	/	

# ANNEXE A – discipline 820-822



## CARABINE MILITAIRE D'INITIATION

- A**
  - ANSCHÜTZ Mod. 54 (modèle KK 54)
- B**
  - BERTHIER Mle 1916
- C**
  - CZ 455 CAMP
  - CZ 457 Training Rifle
  - Conversion BONEHILL sur base Martini-Henry IC1
  - CUGIR 56
  - CUGIR 69
- E**
  - ERMA modèle 57
- F**
  - FALKE.
- G**
  - GRAS retubé en cal. 5,5
- L**
  - LAMPAGYAR/FEMARU Kispuska 48M
  - LEBEL dit « scolaire » et carabines genre « la française » d'après le fusil Mle 1896-93
  - LEBEL Fustan 22LR
  - LEE ENFIELD .22 Short Rifle MK IV (Rifle N°2 MK IV\*)
  - LEE ENFIELD N°4 retubé
  - LEE ENFIELD N°7 MK I
  - LEE ENFIELD N°8 MK I
  - LEE ENFIELD N°9 MK I
  - LEE-METFORD
- M**
  - MARTINI-BSA Take-Down
  - MARTINI-GREENER
  - MAS 36
  - MAS 45
  - MAUSER 45
  - MAUSER DSM 34
  - MAUSER FN-ABL belge
  - MAUSER KKW (Klein Kaliber Wehrsportgewehr)
  - MAUSER Mod. 340
  - MAUSER Mod. 350
  - MAUSER Mod. 410
  - MAUSER Mod. 420
  - MAUSER Mod. 48/52
  - MAUSER Mod. 98 K israélien
  - MAUSER Mod. 56
  - MAUSER Mod. 57 yougoslave
  - MAUSER Mod. 58 MK yougoslave
  - MOSIN-NAGANT WZ.48
- N**
  - NORINCO JW25 / JW25A (TU-KKW / TU 33/40)
- O**
  - ORDONNANZ kleinKarabiner modèle 57
- S**
  - STEYR Mod. 1896 portugais
  - STEYR Mod. 1898 portugais
  - SUHL KKV 1001
- T**
  - TOZ 8
  - TOZ 8M
  - TOZ-8-01
- W**
  - WAR OFFICE "Miniature Rifle"
  - WINCHESTER 52
  - WINCHESTER Winder Musket (22 LR & .22 Short)

- Toutes les conversions amovibles, mono coup ou avec chargeur (ex. Erma Mod. 1924 & Voere 2118)
- Tous les fusils à répétition manuelle retubés (Schmidt-Rubin K-11 & K 31, MAS 36, etc.)
- Tous les fusils à répétition manuelle transformés pour cartouches-relais (MAS 36 TR, Cavaletti, etc.)

**TAR****823****(La participation au 823 interdit la participation au 820 et 822)****50 m****(épreuves individuelles)**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Carabine militaire match 22LR



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Carabine militaire match 22LR. Les armes autorisées en 820 ne sont pas admises.	Annexe A - 823	Ci-contre
Détente	 1,360 kg	/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.	/	
Calibre	22 LR	/	.22 LR
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché » « debout »	/	 
Cible	C 50	/	
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « debout »	5 min 7 min 5 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	



## CARABINE MILITAIRE DE MATCH

- Les carabines de l'annexe A – 820-822 lorsqu'elles sont équipées d'éléments de visée de type match, ou dioptres d'un modèle en usage à l'époque (*W+F ou Wyss, Parker Hale, Elite, Lyman Williams, etc...sauf les dioptres type ISSF récents*) et guidons sous tunnel correspondants, ainsi que les modèles ci-dessous équipés d'origine de la sorte. ou d'un canon lourd, et/ou être des armes retubées

**B**

- BRNO N°4 – version militaire
- BSA Century

**C**

- CG-63 Junior

**H**

- HAMMERLI 552

**L**

- LEE-ENFIELD C N°7 Mk I (Canada) mono coup
- LEE-ENFIELD N°8 Mk I (avec complément de hausse 8/53)

**M**

- MAS 36 FUSTAN
- MOSSBERG 42 MB & M44
- MOSSBERG 144 US

**P**

- PARKER HALE CTM2

**R**

- REMINGTON 40X
- REMINGTON 511P
- REMINGTON 513T
- REMINGTON 521T
- REMINGTON 541X

**S**

- SCHULTZ & LARSEN M70
- SPRINGFIELD 1922, M1 & M2
- STEVENS 416T

**T**

- TOZ 12

**W**

- WINCHESTER 75 (avec dioptre)

**TAR****810****200 m**  
(épreuves individuelles)

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Fusil à répétition manuelle



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes à répétition manuelle.	Annexe A - 810	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.	/	
Calibre		/	PC & GC (5,45 à 8,3)
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché »	/	
Cible	C 200 Mod.75 (dérrogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))	/	
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « couché »	5 min 7 min 3 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	26



## FUSILS A RÉPÉTITION MANUELLE

Les armes classées en A1-11 détenues par les clubs ne seront admises dans aucune rencontre faisant référence au présent règlement.

**VERSION STANDARD :** Aucune modification sauf rechambrage et recanonnage standard permettant le classement dans l'ancienne réglementation en 5ème catégorie avec le calibre agréé. Ni dioptre, ni lunette.

Les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple : carabines de cavalerie, etc...

### Arisaka

- Type 2
- Type 30
- Type 38
- Type 44
- Type 99

### Berthier

- Mle 1890
- Mle 1892 & 1892/16
- Mle 1907
- 07/15
- 07/15 Mod. 1916
- 07/15 Mod. 1934

### Carcano

- Mod. 1891
- Mod. 1938
- Mod. 1941

### Enfield (Lee / Pattern / US)

#### Enfield Pattern

- Pattern-14

#### Lee-Metford / Lee-Enfield

- Lee Metford
- Long Lee Enfield
- Lee Enfield SMLE Mk I
- Lee Enfield SMLE Mk III
- Lee Enfield SMLE Mk III\*
- Lee Enfield n°4
- Lee Enfield n°5

### Gewehr (allemands hors Mauser)

- Gewehr 1888

### Krag-Jørgensen

- Krag 1889 (Danois)
- Krag 1894 (Norvégien)
- Krag-Jørgensen 1898 (US)

### Kropatschek

- 1886

### Lebel

- Lebel 1886/93 & R-35

### Madsen

- Madsen M47
- Madsen M58

### Mauser (tous modèles par pays)

- Gewehr 1898
- Gewehr 33/40
- Gewehr 98/40
- Karabiner 98a
- Karabiner 98b
- Karabiner 98k
- Mod. 1889 (Belge)
- Mod. 89/36 (Belge)
- Mod. 1935 (Belge)
- Mod. 1893 (Espagnol)
- Mod. 1895 (Chilien)
- Mod. 1896 (Suédois)
- Mod. 96/38 (Suédois)
- Mod. 1904 Vergueiro (Portugais)
- Mod. 1908 (Brésilien)
- Mod. 1909 (Péruvien)
- Mod. 1924 (Serbe)
- Mod. 1948 (Yougoslave)
- Mod. 1310 (Iranien)
- VZ 24 (Tchèque)
- VZ 33 (Tchèque)
- VZ 29 (Polonais)

### Mausers espagnols

- Carabine 1895
- Mousqueton 1916
- Fusil 1943
- Fusil 1944

### Les versions converties en calibre 7.62 NATO dans les années 1960 :

- FR-7
- FR-8
- T-1916

### Mannlicher

- Mannlicher 1895 (Autrichien)
- Mannlicher 1895 (Hollandais & Roumain)

### MAS

- MAS 36
- MAS 36 CR 39
- MAS 36 LG 48
- MAS 36/51

### Mosin-Nagant

#### Russie

- 1891
- 91/30
- 91/38
- 91/44

#### Finlande

- Mod. 24
- Mod. 27
- Mod. 1928
- Mod. 28/30
- Mod. 1939

### Ross

- Mk III

### Schmidt-Rubin

- 1889
- 1896
- 1896/11
- 1911
- K-31

### Springfield

- Springfield 1903-A1
- Springfield 1903-A3

### US 17

- US 17

### Winchester

- Winchester 1895 (version US)
- Winchester 1895 (version russe)

**TAR****811****(La participation au 811 interdit la participation au 812)****200 m****(épreuves individuelles)**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Fusil modifié – Gros calibre



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes à répétition & semi-automatiques modifiées réglementairement ayant fait l'objet d'un agrément (visée, crosse, optique.....)	Annexe A 811-812	Ci-contre
Détente	 - F.S.A. :	/	
Visée	/	/	
Bretelle	L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.	/	
Calibre	Autres que 5,45, .222 Rem et .223 Rem.	/	GC (> .223)
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché »	/	
Cible	C 200 Mod.75 (dérrogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))	/	C200
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « couché »	5 min 7 min 3 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	28

# ANNEXE A – discipline 811-812



Toutes armes listées dans l'Annexe A – 810 dès qu'elles ont été modifiées.

Ces modifications doivent être réglementaires ou proches. (Dioptrre, lunette, visée match, etc...)

La catégorie "fusils modifiés" comprend des armes recevant une visée métallique de match militaire, ou bien une lunette réglementaire (ou sa réplique conforme, y compris le montage) dont le grossissement est indiqué.

Les fusils à lunette peuvent être équipés le cas échéant, d'un appui-joue du modèle réglementaire ou de sa reproduction conforme.

En calibre réglementaire ou proche du réglementaire, de **5,45 mm à 8,3mm**.

## FUSILS A VISEE MODIFIÉE AVEC OPTIQUE :

- **AK-47 & AKM, AK-74** : POSP x4, x6 & x8
- **ARISAKA 97 et 99** : avec son optique
- **AR-15** : Colt-x3 & Colt-x4, Trilux-x4, ELCAN C79
- **Enfield L-85** : SUSAT-x4
- **Enfield n°4** : Mod. 1932-x3
- **FAL FNL 1A1** : OIP-x3,6 & Hensoldt-x4, Trilux-x4
- **FAMAS** : Scrome J4-x4, +APX-L 806-x3,85
- **Garand M-1C** : M82-x2,5 & Lyman Alaskan-x2,5
- **Garand M-1D** : M84-x2,2
- **Gewehr 43** : ZF4-x4
- **Heckler & Koch G3 & HK-33** : Hensoldt-x4, Zeiss Diavari-DA
- **Heckler & Koch 243 S SAR** : avec visée optique x3 du G36
- **Lebel 1886-93** : Equipé d'une lunette Winchester A5, APX 1916 ou APX 1917
- **Mauser 98K** : ZF39-x4, ZF41-x1,5  
(NB : divers modèles civils montés d'origine sur K98k, jusqu'à x6)
- **Mauser G98** : Equipé d'une lunette de visée, nombreuses variations possibles 3x ou 4x en général
- **Mauser Mod. 1896** : Ajack-x4 & AGA-x3
- **M-14 & M-1A** : Leatherwood ART-x3/9
- **MAS Mle 1949 & 49/56** : APX-L 806-x3,85 (Mle 1953 idem)
- **Mossine-Nagant 1891/30** : PU 42-x3,5 & PE 31-x4 (PE 31/37 idem)
- **Pattern 14** : Aldis-x2,5 & Periscopic Prism-x3
- **ROSS Mk III** : lunette Warner & Swasey 1913
- **SA-FN 49** : OIP-x4
- **Schmidt-Rubin K-31/43** : Kern-x1,8 & Kern-x2,8
- **SIG-Manurhin** : Hensoldt-x4
- **SIG 550** : Hensoldt-x6, Kern-x6, Hensoldt-x4
- **Springfield 1903 A1** : Unertl-x7,8, Winchester A5-x5
- **Springfield 1903-A4** : Mod. 73-x2,5 & Weaver 330-x2,5
- **Steyr 1895** : lunette 3x Oigee "Luxor" ou C.P. Goerz
- **Steyr AUG** : AUG-x1,5
- **Tokarev SVT-40** : PU 42-x3,5

## FUSILS AVEC VISÉE MÉTALLIQUE POUR MATCH MILITAIRE :

- **AR-15** : hausse & guidon NM 1/2 et 1/4 minute d'angle
- **Garand National Match** : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- **Lee Enfield Mk III & n°4** : dioptres BSA, Parker-Hale & A. Parker ; dioptrre Cooey (Mk III)
- **M-14 & M-1A National Match** : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- **Mauser 98 K** : dioptres Stötzer & Elite/Hege
- **Mauser Mod. 1896** : dioptres Elit, Söderin, CG-GF, Helquist ; hausses Pramm, Sikte SM & M-58, Vasteras  
(NB : nombreux autres modèles Match)
- **MAS Mle 1949/56** : hausse & guidon MSE  
(NB : version MSE avec crosse à poignée pistolet + appuie-joue)
- **Schmidt-Rubin K-31** : dioptres & guidons Waffenfabrik & Wyss ; hausses Grünel, Fürter & Hammerli  
(NB : nombreux autres modèles Match)
- **Sig 550 (Stg 90)** : dioptrre SIG (PE)
- **SIG Fass 57** : dioptrre SIG
- **SIG StG 510** : dioptrre SIG
- **Springfield 1903A1 National Match** : dioptrre Lyman 48
- **US-17 & Enfield Pattern 14** : dioptres BSA, Parker-Hale & A. Parker ; NRA 1946

**TAR****812****(La participation au 812 interdit la participation au 811)****200 m****(épreuves individuelles)**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Fusil modifié – Petit calibre



Thématique			Référence / Annexe	
Armes	Armes à répétition & semi-automatiques modifiées réglementairement ayant fait l'objet d'un agrément (visée, crosse, optique.....)		Annexe A 811-812	Ci-contre
Détente	 	- F.S.A. : /		
Visée	/		/	
Bretelle	Les bretelles de tir ISSF sont interdites. L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.		/	
Calibre	5,45, .222 Rem ou .223 Rem		/	 PC (.222 ou .223)
Nbre coups	25		/	
Cps / chargeur	5		/	
Position	« couché »		/	
Cible	C 200 Mod.75 (dérogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))		/	 C200
Épreuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 5 coups d'essai en position « couché »</li> <li>– 10 coups en précision en position « couché »</li> <li>– 10 coups en vitesse en position « couché »</li> </ul>	5 min 7 min 3 min	/	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200		Pts /zone	
Classement	1		/	30

# ANNEXE A – discipline 811-812



Toutes armes listées dans l'Annexe A – 810 dès qu'elles ont été modifiées.

Ces modifications doivent être réglementaires ou proches. (Dioptrre, lunette, visée match, etc...)

La catégorie "fusils modifiés" comprend des armes recevant une visée métallique de match militaire, ou bien une lunette réglementaire (ou sa réplique conforme, y compris le montage) dont le grossissement est indiqué.

Les fusils à lunette peuvent être équipés le cas échéant, d'un appui-joue du modèle réglementaire ou de sa reproduction conforme.

En calibre réglementaire ou proche du réglementaire, de **5,45 mm à 8,3mm**.

## FUSILS A VISEE MODIFIÉE AVEC OPTIQUE :

- **AK-47 & AKM, AK-74** : POSP x4, x6 & x8
- **ARISAKA 97 et 99** : avec son optique
- **AR-15** : Colt-x3 & Colt-x4, Trilux-x4, ELCAN C79
- **Enfield L-85** : SUSAT-x4
- **Enfield n°4** : Mod. 1932-x3
- **FAL FNL 1A1** : OIP-x3,6 & Hensoldt-x4, Trilux-x4
- **FAMAS** : Scrome J4-x4, +APX-L 806-x3,85
- **Garand M-1C** : M82-x2,5 & Lyman Alaskan-x2,5
- **Garand M-1D** : M84-x2,2
- **Gewehr 43** : ZF4-x4
- **Heckler & Koch G3 & HK-33** : Hensoldt-x4, Zeiss Diavari-DA
- **Heckler & Koch 243 S SAR** : avec visée optique x3 du G36
- **Lebel 1886-93** : Equipé d'une lunette Winchester A5, APX 1916 ou APX 1917
- **Mauser 98K** : ZF39-x4, ZF41-x1,5  
(NB : divers modèles civils montés d'origine sur K98k, jusqu'à x6)
- **Mauser G98** : Equipé d'une lunette de visée, nombreuses variations possibles 3x ou 4x en général
- **Mauser Mod. 1896** : Ajack-x4 & AGA-x3
- **M-14 & M-1A** : Leatherwood ART-x3/9
- **MAS Mle 1949 & 49/56** : APX-L 806-x3,85 (Mle 1953 idem)
- **Mossine-Nagant 1891/30** : PU 42-x3,5 & PE 31-x4 (PE 31/37 idem)
- **Pattern 14** : Aldis-x2,5 & Periscopic Prism-x3
- **ROSS Mk III** : lunette Warner & Swasey 1913
- **SA-FN 49** : OIP-x4
- **Schmidt-Rubin K-31/43** : Kern-x1,8 & Kern-x2,8
- **SIG-Manurhin** : Hensoldt-x4
- **SIG 550** : Hensoldt-x6, Kern-x6, Hensoldt-x4
- **Springfield 1903 A1** : Unertl-x7,8, Winchester A5-x5
- **Springfield 1903-A4** : Mod. 73-x2,5 & Weaver 330-x2,5
- **Steyr 1895** : lunette 3x Oigee "Luxor" ou C.P. Goerz
- **Steyr AUG** : AUG-x1,5
- **Tokarev SVT-40** : PU 42-x3,5

## FUSILS AVEC VISÉE MÉTALLIQUE POUR MATCH MILITAIRE :

- **AR-15** : hausse & guidon NM 1/2 et 1/4 minute d'angle
- **Garand National Match** : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- **Lee Enfield Mk III & n°4** : dioptres BSA, Parker-Hale & A. Parker ; dioptrre Cooey (Mk III)
- **M-14 & M-1A National Match** : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- **Mauser 98 K** : dioptres Stötzer & Elite/Hege
- **Mauser Mod. 1896** : dioptres Elit, Söderin, CG-GF, Helquist ; hausses Pramm, Sikte SM & M-58, Vasteras  
(NB : nombreux autres modèles Match)
- **MAS Mle 1949/56** : hausse & guidon MSE  
(NB : version MSE avec crosse à poignée pistolet + appuie-joue)
- **Schmidt-Rubin K-31** : dioptres & guidons Waffenfabrik & Wyss ; hausses Grünel, Fürter & Hammerli  
(NB : nombreux autres modèles Match)
- **Sig 550 (Stg 90)** : dioptrre SIG (PE)
- **SIG Fass 57** : dioptrre SIG
- **SIG StG 510** : dioptrre SIG
- **Springfield 1903A1 National Match** : dioptrre Lyman 48
- **US-17 & Enfield Pattern 14** : dioptres BSA, Parker-Hale & A. Parker ; NRA 1946

**TAR****813**

(La participation au 813 interdit la participation au 820 et 823,  
810, 811, 812, 815 et 816)

**200 m**

(épreuves individuelles)

Catégorie S3 / D3, Paratir (cf RGS)

1/1

**Challenge armes à répétition manuelle ou semi-automatiques ou modifiées. Assis.**

Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Tout type	Annexe A 810-811-812 815-816	Ci-contre
Détente	 - F.S.A. : 	/	
Visée	/	/	
Bretelle	<p>Les bretelles de tir ISSF sont interdites.</p> <p>L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.</p>	/	
Calibre	5,45 mm à 8,3 mm	/	 PC & GC (5,45 à 8,3)
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« assis appui »	/	
Cible	<p>C 200 Mod.75</p> <p>(dérogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))</p>	/	 C200
Épreuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 5 coups d'essai en position « assis appui »</li> <li>– 10 coups en précision en position « assis appui »</li> <li>– 10 coups en vitesse en position « assis appui »</li> </ul>	5 min 7 min 3 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1 pour S3/D3 1 pour Paratir	/	32

**FUSILS A RÉPÉTITION MANUELLE**

Les armes classées en A1-11 détenues par les clubs ne seront admises dans aucune rencontre faisant référence au présent règlement.

VERSION STANDARD : Aucune modification sauf rechambrage et reconnaissance standard permettant le classement dans l'ancienne réglementation en 5ème catégorie avec le calibre agréé. Ni dioptrie, ni lunette.

Les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple : carabines de cavalerie, etc...

**Arisaka**

- Type 2
- Type 30
- Type 38
- Type 44
- Type 99
- Mle 1890
- Mle 1892 & 1892/16
- Mle 1907
- 07/15
- 07/15 Mod. 1916
- 07/15 Mod. 1934

**Berthier**

- Mod. 1891
- Mod. 1938
- Mod. 1941

**Enfield (Lee / Pattern / US)**

- Enfield Pattern
- Pattern-14
- Lee-Metford / Lee-Enfield
- Lee Metford
- Long Lee Enfield
- Lee Enfield SMLE Mk I
- Lee Enfield SMLE Mk III
- Lee Enfield SMLE Mk III\*
- Lee Enfield n°4
- Lee Enfield n°5

**Gewehr (allemands hors Mauser)**

- Gewehr 1888

**Krag-Jørgensen**

- Krag 1889 (Danais)
- Krag 1894 (Norvégien)
- Krag-Jørgensen 1898 (US)

**Kropatschek**

- 1886

**Lebel**

- Lebel 1886/93 & R-35

**Madsen**

- Madsen M47
- Madsen M58

**Mauser (tous modèles par pays)**

- Gewehr 1898
- Gewehr 33/40
- Gewehr 98/40
- Karabiner 98a
- Karabiner 98b
- Karabiner 98k
- Mod. 1889 (Belge)
- Mod. 89/36 (Belge)
- Mod. 1905 (Belge)
- Mod. 1893 (Espagnol)
- Mod. 1895 (Chilien)
- Mod. 1896 (Suédois)
- Mod. 96/38 (Suédois)
- Mod. 1904 Vergueiro (Portugais)
- Mod. 1908 (Brésilien)
- Mod. 1909 (Péruvien)
- Mod. 1924 (Serbe)
- Mod. 1948 (Yougoslave)
- Mod. 1310 (Iranien)
- VZ 24 (Tchèque)
- VZ 33 (Tchèque)
- VZ 29 (Polonais)
- Carabine 1895
- Mousqueton 1916
- Fusil 1943
- Fusil 1944
- Les versions converties en calibre 7.62 NATO dans les années 1960 :
- FR-7
- FR-8
- T-1916

**Ross**

- Mk III

**Schmidt-Rubin**

- 1889
- 1896
- 1896/11
- 1911
- K-31

**Springfield**

- Springfield 1903-A1
- Springfield 1903-A3

**US 17**

- US 17

**Winchester**

- Winchester 1895 (version US)
- Winchester 1895 (version russe)

**ANNEXE A – discipline 811-812**

Toutes armes listées dans l'Annexe A – 810 dès qu'elles ont été modifiées.

Ces modifications doivent être réglementaires ou proches. (Dioptrie, lunette, visée match, etc...)

La catégorie "fusils modifiés" comprend des armes recevant une visée métallique de match militaire, ou bien une lunette réglementaire (ou sa réplique conforme, y compris le montage) dont le grossissement est indiqué. Les fusils à lunette peuvent être équipés du cas échéant, d'un appui-joue du modèle réglementaire ou de sa reproduction conforme.

En calibre réglementaire ou proche du réglementaire, de **5,45 mm à 8,3mm**.

**FUSILS A VISEE MODIFIÉE AVEC OPTIQUE :**

- AK-47 & AKM, AK-74 : POSP x4, x6 & x8
- ARISAKA 97 et 99 : avec son optique
- AR-15 : Colt-x3 & Colt-x4, Trilux-x4, ELCAN C79
- Enfield L-85 : SUSAT-x4
- Enfield M4 : Mod. 1932-x3
- FAL FNL 1A1 : OIP-x3,6 & Hensoldt-x4, Trilux-x4
- FAMAS : Scrome J4-x4, +APX-L 806-x3,85
- Garand M-1C : M82-x2,5 & Lyman Alaskan-x2,5
- Garand M-1D : M84-x2,2
- Gewehr 43 : ZF4-x4
- Heckle & Koch G3 & HK-33 : Hensoldt-x4, Zeiss Diavari-DA
- Heckler & Koch 243 S SAR : avec visée optique x3 du G36
- Lebel 1886-93 : Equipé d'une lunette Winchester A5, APX 1916 ou APX 1917
- Mauser 98K : ZF39-x4, ZF41-x1,5  
(NB : divers modèles civils montés d'origine sur K98K, jusqu'à x6)
- Mauser G98 : Equipé d'une lunette de visée, nombreuses variations possibles 3x ou 4x en général
- Mauser Mod. 1896 : Ajack-x4 & AGA-x3
- M-14 & M-1A : Leatherwood ART-x3/9
- MAS Mle 1949 & 49/56 : APX-L 806-x3,85 (Mle 1953 idem)
- Mosine-Nagan 1891/30 : PU 42-x3,5 & PE 31-x4 (PE 31/37 idem)
- Pattern 14 : Aldis-x2,5 & Periscope Prism-x3
- ROSS Mk III : lunette Warner & Swasey 1913
- SA-FN 49 : OIP-x4
- Schmidt-Rubin K-31/43 : Kern-x1,8 & Kern-x2,8
- SIG-Manurhin : Hensoldt-x4
- SIG 550 : Hensoldt-x6, Kern-x6, Hensoldt-x4
- Springfield 1903 A1 : Unertl-x7,8, Winchester A5-x5
- Springfield 1903-A4 : Mod. 73-x2,5 & Weaver 330-x2,5
- Steyr 1895 : lunette 3x Oige "Luxor" ou C.P. Goerz
- Steyr AUG : AUG-x1,5
- Tokarev SVT-40 : PU 42-x3,5

**ANNEXE A – discipline 815-816****FUSILS SEMI AUTOMATIQUES**

Seules les versions semi-automatiques d'origine des armes ci-dessous sont autorisées

VERSION STANDARD : Aucune modification sauf rechambrage et reconnaissance.

Ni dioptrie, ni lunette.

En catégorie B, les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple AK-47, SIG 551 ou 552, AR15 M4, etc.

- AGM 42 (uniquement dans leur calibre d'origine 6,5 Mauser (6,5x55))
- AK 47 & AKM
- AK-74
- AR 10 : (conforme au modèle initial adopté dans les années 1950)
- AR-15 : (NB : versions admises détaillées dans une annexe distincte)
- Beretta 70
- Beretta BM-59
- CETME
- CZ BREN 2
- FAMAS
- FG 42
- FN-CAL
- FN L1A1
- FNC
- FN-FAL
- FN SCAR-L
- FSA Mle 1917
- Galil
- Garand
- Gewehr 41 Walther ou Mauser
- Gewehr 43
- Hakim
- Heckler & Koch G3
- HK 243 S SAR (sans visée optique)
- HK 33
- HK 416 MR 223
- Johnson Mod. 41
- M-14 & M-1A : (frein de bouche interdit)
- MAS Mle 40
- MAS Mle 1944
- Mle 1949 & Mle 49/56
- Rashid (ou Rasheed)
- RSC 1917 et 18
- SA-FN Mod. 1949
- SIG 510
- SIG 550 PE (StG 90)
- SIG-Manurhin 540 & 542 : (NB : versions civiles parfois sans cache-flamme)
- SKS Simonov
- STG 44
- STG 57
- TAVOR X95 (en visée « ouverte » sans optique)
- Tokarev SVT-38 & SVT-40
- US M-1
- US M-1 A1
- Valmet M-76
- VHS D2
- VZ 52
- VZ 52/57
- VZ 58

**FUSILS AVEC VISÉE MÉTALLIQUE POUR MATCH MILITAIRE :**

- AR-15 : hausse & guidon NM 1/2 et 1/4 minute d'angle
- Garand National Match : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- Lee Enfield Mk III & n°4 : dioptries BSA, Parker-Hale & A. Parker ; dioptrie Coey (Mk III)
- M-14 & M-1A National Match : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- Mauser 98 K : dioptries Stötzer & Elite/Hege
- Mauser Mod. 1896 : dioptries Elit, Söderin, CG-GF, Helquist ; hausses Pramm, Slikte SM & M-58, Vasteras (NB : nombreux autres modèles Match)
- MAS Mle 1949/56 : hausse & guidon MSE  
(NB : version MSE avec crosse à poignée pistolet + appui-joue)
- Schmidt-Rubin K-31 : dioptries & guidons Waffenfabrik & Wyss ; hausses Grünel, Fürter & Hammerli (NB : nombreux autres modèles Match)
- Sig 550 (StG 90) : dioptrie SIG (PE)
- Sig Fass 57 : dioptrie SIG
- Sig StG 510 : dioptrie SIG
- Springfield 1903A1 National Match : dioptrie Lyman 48
- US-17 & Enfield Pattern 14 : dioptries BSA, Parker-Hale & A. Parker ; NRA 1946

**TAR****815****(La participation au 815 interdit la participation au 816)****200 m****(épreuves individuelles)**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Fusil semi-automatique – Gros calibre



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes semi-automatiques, version d'origine, catégorie B (calibres autres que 222 et 223 Remington) –	Annexe A 815-816	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	Les bretelles de tir ISSF sont interdites. L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.	/	
Calibre	Autres que 5,45, .222 Rem et .223 Rem.	/	
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché »	/	
Cible	C 200 Mod.75 (dérogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))	/	
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « couché »	5 min 7 min 1 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	34



## FUSILS SEMI AUTOMATIQUES

**Seules les versions semi-automatiques d'origine des armes ci-dessous sont autorisées**

VERSION STANDARD : Aucune modification sauf rechambrage et recanonnage.

Ni dioptre, ni lunette.

En catégorie B, les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple AK-SU, SIG 551 ou 552, AR15 M4, etc.

- **AGm 42** (uniquement dans leur calibre d'origine 6,5 Mauser (6,5x55))
- **AK 47 & AKM**
- **AK-74**
- **AR 10** : (conforme au modèle initial adopté dans les années 1950)
- **AR-15** : (NB : versions admises détaillées dans une annexe distincte)
- **Beretta 70**
- **Beretta BM-59**
- **CETME**
- **CZ BREN 2**
- **FAMAS**
- **FG 42**
- **FN-CAL**
- **FN L1A1**
- **FNC**
- **FN-FAL**
- **FN SCAR-L**
- **FSA Mle 1917**
- **Galil**
- **Garand**
- **Gewehr 41** Walther ou Mauser
- **Gewehr 43**
- **Hakim**
- **Heckler & Koch G3**
- **HK 243 S SAR** (sans visée optique)
- **HK 33**
- **HK 416 MR 223**
- **Johnson Mod. 41**
- **M-14 & M-1A** : (frein de bouche interdit)
- **MAS Mle 40**
- **MAS Mle 1944**
- **Mle 1949 & Mle 49/56**
- **Rashid (ou Rasheed)**
- **RSC 1917 et 18**
- **SA-FN Mod. 1949**
- **SIG 510**
- **SIG 550 PE (StG 90)**
- **SIG-Manurhin 540 & 542** : (NB : versions civiles parfois sans cache-flamme)
- **SKS Simonov**
- **StG 44**
- **StG 57**
- **TAVOR X95** (en visée « ouverte » sans optique)
- **Tokarev SVT-38 & SVT-40**
- **US M-1**
- **US M-1 A1**
- **Valmet M-76**
- **VHS D2**
- **VZ 52**
- **VZ 52/57**
- **VZ 58**

**TAR****816****(La participation au 816 interdit la participation au 815)****200 m****(épreuves individuelles)**

Catégorie S1 / D1 (cf RGS)

1/1

## Fusil semi-automatique – Petit calibre



Thématique		Référence / Annexe	
Armes	Armes semi-automatiques, version d'origine en 222 et 223 Remington	Annexe A 815-816	Ci-contre
Détente		/	
Visée	Guidon à lame	/	
Bretelle	Les bretelles de tir ISSF sont interdites. L'usage de la bretelle est autorisé dans toutes les positions sous réserve qu'il s'agisse d'une bretelle de transport. Elle doit être maintenue attachée en deux points sur l'arme pendant le tir.	/	
Calibre	5,45, .222 ou .223	/	 PC (.222 ou .223)
Nbre coups	25	/	
Cps / chargeur	5	/	
Position	« couché »	/	
Cible	C 200 Mod.75 (dérogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement))	/	 C200
Épreuve	– 5 coups d'essai en position « couché » – 10 coups en précision en position « couché » – 10 coups en vitesse en position « couché »	5 min 7 min 1 min	5cps 2x 5cps 2x 5cps (=25)
Score	/ 200	Pts /zone	
Classement	1	/	36



## FUSILS SEMI AUTOMATIQUES

**Seules les versions semi-automatiques d'origine des armes ci-dessous sont autorisées**

VERSION STANDARD : Aucune modification sauf rechambrage et recanonnage.

Ni dioptre, ni lunette.

En catégorie B, les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple AK-SU, SIG 551 ou 552, AR15 M4, etc.

- **AGm 42** (uniquement dans leur calibre d'origine 6,5 Mauser (6,5x55))
- **AK 47 & AKM**
- **AK-74**
- **AR 10** : (conforme au modèle initial adopté dans les années 1950)
- **AR-15** : (NB : versions admises détaillées dans une annexe distincte)
- **Beretta 70**
- **Beretta BM-59**
- **CETME**
- **CZ BREN 2**
- **FAMAS**
- **FG 42**
- **FN-CAL**
- **FN L1A1**
- **FNC**
- **FN-FAL**
- **FN SCAR-L**
- **FSA Mle 1917**
- **Galil**
- **Garand**
- **Gewehr 41** Walther ou Mauser
- **Gewehr 43**
- **Hakim**
- **Heckler & Koch G3**
- **HK 243 S SAR** (sans visée optique)
- **HK 33**
- **HK 416 MR 223**
- **Johnson Mod. 41**
- **M-14 & M-1A** : (frein de bouche interdit)
- **MAS Mle 40**
- **MAS Mle 1944**
- **Mle 1949 & Mle 49/56**
- **Rashid (ou Rasheed)**
- **RSC 1917 et 18**
- **SA-FN Mod. 1949**
- **SIG 510**
- **SIG 550 PE (StG 90)**
- **SIG-Manurhin 540 & 542** : (NB : versions civiles parfois sans cache-flamme)
- **SKS Simonov**
- **StG 44**
- **StG 57**
- **TAVOR X95** (en visée « ouverte » sans optique)
- **Tokarev SVT-38 & SVT-40**
- **US M-1**
- **US M-1 A1**
- **Valmet M-76**
- **VHS D2**
- **VZ 52**
- **VZ 52/57**
- **VZ 58**





## VI. ATHLÈTES

**Athlète**

Thématique		Référence / Annexe	
Matériel	<p>Tout le matériel ISSF (armes, dispositifs, équipements, accessoires, vêtements, lunettes type knobloch, Iris et cache-œil etc.) qui est contraire à l'esprit des règles TAR, est interdit.</p> <p>Tout dispositif visant à occulter une partie de la vision est interdit. (Exemple : cache-œil, ruban adhésif sur un des verres de lunette, verre dépoli, souillé, ...)</p>	/	
Protection de l'ouïe	<p>Les tireurs et toutes personnes présentes au pas de tir, doivent impérativement porter un appareil de protection de l'ouïe.</p> <p>Pour les tireurs, cet appareil ne doit pas posséder ni de système de transmission, ni de réception.</p>	/	
Protection des yeux	<p>Les tireurs et toutes personnes présentes au pas de tir, doivent impérativement porter des lunettes de protection pour les 2 yeux (ceux-ci doivent être protégés frontalement, il n'est pas exigé de protection latérale).</p>	/	
Fumeurs	Il est interdit de fumer dans le stand (pas de tir et zone des spectateurs).	/	
Habillement	<p>L'usage de tout dispositif spécial, accessoire ou vêtement qui soutient ou immobilise à l'excès les jambes, le corps ou les bras est interdit afin d'éviter que les qualités d'adresse du tireur ne soient améliorées artificiellement par un vêtement spécial.</p> <p>Tout article vestimentaire ISSF ou s'en rapprochant ou toute autre tenue similaire sont interdits.</p> <p>Seule une tenue simple, correcte et sans dispositif d'aide artificielle est autorisée, comme la veste de type USMC ou similaire – coudière souple autorisée – style volley-ball.</p> <p>Pour l'accès au podium : tenue correcte exigée – voir le RGS (Règlement de la Gestion Sportive Nationale) en vigueur pour la tenue exigée sur le podium.</p>	RGS FFTir	   
Chaussures	Le port de chaussure couvrantes, n'immobilisant pas la cheville et permettant une marche normale est obligatoire.	/	



## Accessoires

Le tireur est responsable de la présentation de son arme et son matériel au contrôle pour leur homologation, avant la compétition.

Thématique		Référence / Annexe	
Matériel	Tout le matériel ISSF (armes, dispositifs, équipements, accessoires, vêtements, lunettes type knobloch, Iris et cache-oeil etc.) qui est contraire à l'esprit des règles TAR, est interdit. Le jury peut, à tout moment, examiner le matériel d'un tireur.	/	
Indicateurs de vent	Les indicateurs de vent personnels sont interdits.	/	
Équipts sonores	Les radios, magnétophones ou autres émetteurs de sons, systèmes de communication, les montres et les tablettes connectées sont interdits ainsi qu'au public durant les compétitions et les entraînements officiels.	/	
Téléphones portables	Dans la zone de compétition, pendant le déroulement des séries, l'usage par les compétiteurs de téléphones portables, de radios mobiles ou autres appareils similaires est interdit. Les téléphones portables doivent être complètement éteints (aucune application ouverte).	/	
Télescope de repérage	L'usage du télescope est autorisé pour toutes les épreuves et à tout moment du match. Pour les matchs sur cible électronique, les tireurs peuvent visualiser leurs impacts à tout moment du match. Aucun temps supplémentaire pour cette visualisation ne sera accordé aux tireurs.	/	
Tapis de tir	L'utilisation de tapis de tir personnels de dimension maximum de 200cm x 80cm x 1cm (sans compression) est tolérée dans la mesure où ceux-ci ne sont pas fournis.	/	
Potence (Paratirs)	Dans le cadre de leurs épreuves pour lesquelles un classement médical particulier leur est réservé, ils pourront utiliser un bipied ou une potence rigide. L'usage de la potence ou du bipied ne sera autorisé qu'aux tireurs classé SH2 médicalement reconnus.	/	
Gant de tir	Les gants de tir ISSF sont interdits, seul un gant souple ne procurant pas d'aide au maintien de l'arme est autorisé (pas d'attache ou de serrage autour du poignet, pas de substance ou revêtement abrasif ou adhésif).	/	



## VI.3.1 Positions de tir – Arme d'épaule

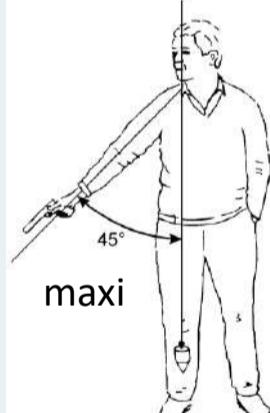


Thématique		Référence / Annexe
<b>COUCHÉ</b> Arme d'épaule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tireur peut s'étendre sur le sol nu du poste de tir ou sur le tapis de tir.</li> <li>Il peut également utiliser un tapis pour y reposer ses coudes.</li> <li>Le corps est étendu sur le poste de tir avec la tête tournée vers les cibles.</li> <li>L'arme doit être soutenue par les deux mains et une épaule seulement.</li> <li>Pendant la visée, la joue peut être placée contre la crosse de l'arme</li> <li>L'arme ne doit toucher ou reposer contre aucun autre point ou objet.</li> <li>Les deux avant-bras ainsi que les manches du vêtement en avant des coudes doivent être visiblement détachés du sol.</li> <li>L'usage du bipied est interdit avec toutes les armes</li> </ul>	/
<b>DEBOUT</b> Arme d'épaule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tireur doit être debout, librement, les 2 pieds sur le sol du poste de tir ou sur le tapis de sol sans aucun autre appui.</li> <li>L'arme doit être tenue avec les deux mains et l'épaule (haut de poitrine) ou le haut du bras proche de l'épaule, la joue et la partie de la poitrine proche de l'épaule.</li> <li>La plaque de couche doit être en contact avec le corps.</li> <li>La partie supérieure du bras opposé et le coude peuvent s'appuyer sur le thorax ou la hanche.</li> <li>La carabine ne doit toucher ou reposer contre aucun autre point ou objet.</li> </ul>	/
<b>ASSIS</b> Arme d'épaule (couché)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tireur pose les coudes sur la table.</li> <li>Il peut appuyer le ventre sur le bord de la table, mais le dos doit être libre de tout appui.</li> <li>Pour les paratirs, ceux-ci peuvent choisir : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit appuyer le ventre sur la table,</li> <li>soit appuyer le dos sur le dossier de leur chaise de tir.</li> </ul> </li> </ul>	/
<b>ASSIS</b> Arme d'épaule (debout)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les coudes sont libres de tout appui hormis les côtés du thorax.</li> <li>Le dos et le ventre doit être libres de tout appui.</li> <li>Les paratirs pourront s'appuyer sur le dossier de leur chaise de tir</li> </ul>	/
<b>DEBOUT</b> arme d'épaule (attente)	<p>Le fusil est tenu horizontalement à hauteur de la hanche.</p> <p>Chargeur approvisionné à 10 coups et introduit dans l'arme, la culasse est fermée.</p> <p>Puis application de la position « DEBOUT Arme d'épaule »</p>	/



## VI.3.2 Positions de tir – Arme de poings



Thématique		Référence / Annexe	
<b>DEBOUT</b> Arme de poing	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tireur doit se tenir debout, sans appui, dans les limites du poste de tir.</li> <li>L'arme doit être tenue à une ou deux mains selon la partie de l'épreuve.</li> <li>Le poignet doit être visiblement libre de tout support.</li> </ul>	/	
<b>DEBOUT</b> Arme de poing (prêt)	<p>Dans l'épreuve vitesse et pour le tir sur les gongs, les séries doivent commencer à partir de la position : « <b>PRÊT</b> »</p> <p>Dans la position « <b>PRÊT</b> », le ou les bras du tireur doivent être abaissés à un <b>angle maximum de 45 °</b> de la verticale. L'arme ne doit pas être dirigée en arrière de la ligne de tir.</p> <p>Le bras doit rester <b>immobile</b> dans cette position en attendant le commandement « <b>TIREZ</b> ».</p>  <p>Dans l'épreuve vitesse, si le tireur lève son arme prématûrement ou s'il ne l'abaisse pas suffisamment, il recevra un avertissement.</p> <p>Si la faute se répète au cours du match, la même procédure sera appliquée et le tireur sera pénalisé de <b>2 points dans la série (précision) ; pour les gongs – pénalité de 5 points</b>.</p> <p>En cas de troisième infraction à cette règle, le tireur sera disqualifié.</p>	/	



## VII. CIBLES



Discipline Suivant règlement

## Cibles



Thématique				Référence / Annexe	
C 50	Mouche : 25 mm ( $\pm 0,2$ mm).	Zone 10 : 50 mm ( $\pm 0,2$ mm)	Zone 5 : 300 mm ( $\pm 1,0$ mm)	RTG ISSF Mars 2018 page 22/124	550 x 520 mm 
C 200 Mod.75	ZONE 10 : 80 mm ZONE 9 : 160 mm ZONE 8 : 240 mm ZONE 7 : 320 mm ZONE 6 : 400 mm	ZONE 5: 480 mm ZONE 4: 560 mm ZONE 3: 640 mm ZONE 2: 720 mm ZONE 1: 800 mm	Cordon : 3 mm	/	850 x 850 mm 
C 200 50%	ZONE 10 : 40mm ZONE 9 : 80 mm ZONE 8 : 120 mm ZONE 7 : 160 mm ZONE 6 : 200 mm	ZONE 5: 240 mm ZONE 4: 280 mm ZONE 3: 320 mm ZONE 2: 360 mm ZONE 1: 400 mm	Cordon : 1,5 mm	/	520 x 530 mm 
Cible vitesse	Mouche : 50 mm ( $\pm 0,2$ mm)	Zone 10 : 100 mm ( $\pm 0,4$ mm)	Zone 7 : 340 mm ( $\pm 1,0$ mm)	RTG ISSF Mars 2018 page 21/124	550 x 520 mm 
Cible vitesse		Zone 9 : 180 mm ( $\pm 0,6$ mm)	Zone 6 : 420 mm ( $\pm 2,0$ mm)		
Biathlon	Zone 8 : 260 mm ( $\pm 1,0$ mm)	Zone 5 : 500 mm ( $\pm 2,0$ mm)			$\varnothing 11,5$ cm (x 5) 
Gong	La ciblerie est composée de cinq (5) cibles basculantes de couleur blanche, type biathlon dont le diamètre du visuel est de 11,5 cm de diamètre. Les cibles doivent être placées : • À 25 m : la hauteur des centres des gongs doit être de 1 m ( $\pm 10$ cm) • À 50 m : la hauteur des centres des gongs doit être de 1,40 m ( $\pm 10$ cm)				200 x 200 mm (x 5) 
Gong	La ciblerie est composée de cinq (5) cibles basculantes de couleur blanche, de 200 x 200 mm, ép. 12 mm, sur pied Ht 70 mm, lg 50 mm avec socle de 150 x 80 mm, espacées de 20 cm bord à bord. Les cibles doivent être placées : • À 25 m : la hauteur des centres des gongs doit être de 1,40 m ( $\pm 10$ cm) Les systèmes de gong sur axe fixe, relevables depuis le pas de tir, sont autorisés.				Gong 45 



## VII.2. COMPÉTITIONS AVEC CIBLES ÉLECTRONIQUES

### 1. Préliminaire

Cette section concerne l'usage des cibles électroniques. Cela n'implique, en aucune manière, l'obligation pour les stands de s'équiper de cibleries électroniques pour accueillir des championnats TAR.

### 2. Tir sur cibles électroniques

- a) Les athlètes doivent se familiariser eux-mêmes au cours de la période d'installation avec le maniement des boutons de contrôle qui modifient la présentation de la cible sur l'écran du moniteur (possibilités de ZOOM).
- b) Dans les épreuves, le passage des essais au match est sous le contrôle des arbitres et des techniciens des cibles électroniques. Si un athlète est dans le doute, il doit demander l'aide d'un arbitre.
- c) Il n'est pas permis de **cacher tout ou partie de l'écran du moniteur** et celui-ci doit rester en permanence entièrement visible des arbitres et des techniciens des cibles électroniques du stand.

#### Techniciens des cibles électroniques

- a) Des techniciens officiels sont chargés des opérations et de la maintenance des équipements électroniques.
- b) Ils peuvent conseiller les Arbitres et membres du Jury mais ne doivent prendre aucune décision concernant l'application des Règles.
- c) Ces techniciens sont nommés par le Fournisseur des résultats ou par l'Organisateur et doivent être des personnes formées aux opérations sur les cibles électroniques et leurs systèmes de contrôle.

### 3. Rôle des Arbitres de cibles électroniques

- a) Ces arbitres sont désignés pour aider aux opérations et à la maintenance des cibles.
- b) Avant chaque relais ou épreuve, ils doivent s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur le blanc de la cible électronique et que toutes les traces de tir sur le cadre sont clairement indiquées.
- c) Pendant la compétition, ils doivent obturer les contre cibles et les fonds de cible ainsi que changer les cartons de contrôle.
- d) Les contre cibles, fonds de cible et cartons de contrôle ne doivent être obturés ou changés qu'après la fin de l'enregistrement des résultats.

### 4. Présence du Jury

Au moins un membre du Jury sera présent sur le stand pour superviser les opérations et aider à la résolution de tout problème de comptage. Le membre du Jury pourra se faire assister du Chef du pas de tir, voire d'arbitres de stand dans les cas où des décisions doivent être prises alors qu'il n'y a pas (l) d'autres membres du Jury disponibles.

### 5. Résultats

- a) Les athlètes et les officiels du stand n'ont pas le droit – sauf autorisation du Jury ou d'un Arbitre- de toucher au panneau de contrôle ou à l'imprimé des résultats avant la fin de l'épreuve.
- b) Avant de quitter le pas de tir, quand celui-ci est édité, les athlètes doivent signer l'imprimé des résultats (près du score total) pour authentifier leur résultat.
- c) Quand un athlète néglige de signer l'imprimé des résultats, quand celui-ci est édité, un membre du Jury ou l'Arbitre de stand devra y apposer ses initiales pour permettre son envoi au bureau d'enregistrement des résultats.

### 6. Contestation d'impact pendant les essais

Si durant les essais un athlète se plaint de l'enregistrement ou de la valeur d'un coup(s), le Jury ou un Arbitre peut lui proposer de changer de poste.

- a) L'athlète sera crédité de temps supplémentaire.
- b) Le Jury examinera dès que possible le tir(s) d'essai sur le poste d'origine en appliquant la "procédure d'examen des cibles électroniques" article 8.
- c) Si l'examen démontre que les résultats des tirs d'essais sont corrects, l'athlète sera pénalisé de 2 points à déduire de l'impact de plus basse valeur de la première série de Match.

### 7. Défaillance du ruban papier ou caoutchouc

Si le Jury ou un Arbitre confirme que le problème ayant causé la réclamation de l'athlète est dû à un défaut d'avancement du ruban ou caoutchouc :

- a) L'athlète sera déplacé sur un poste de réserve.
- b) Il sera autorisé à tirer une série d'essai au début du temps restant de l'épreuve plus tout temps additionnel accordé.
- c) Il devra retirer le nombre de coups de match décidé par le Jury, plus les coups nécessaires pour compléter l'épreuve.
- d) À la fin de l'épreuve, le Jury décidera quels tirs doivent être comptés sur chacune des cibles.
- e) L'athlète sera crédité de tous les tirs qui ont été correctement affichés par le moniteur de la première cible et de tous les tirs de compétition tirés sur la seconde cible pour compléter le match.



## 8. Contestation de la valeur d'un coup

Si un coup est enregistré et affiché, mais que l'athlète conteste la valeur indiquée conformément au VIII.3.3.5 :

- a) Après le relais, les paramètres complets du calculateur (LOG-Print) seront extraits et imprimés par le Technicien de ciblerie ou l'Arbitre de pas de tir pour chacun des postes ayant fait l'objet d'une réclamation ainsi que pour les postes immédiatement adjacents, avant que le système soit réinitialisé pour le relais suivant.
- b) Après la fin de la série, la "Procédure d'examen des cibles électroniques" article 9 sera appliquée.
- c) Les coups n'ayant pas été mesurés seront calculés par le Jury avec l'aide du Technicien de ciblerie.
- d) Si le Jury détermine que les résultats sont corrects, l'athlète sera pénalisé de 2 points (cf VIII.3.3.5).

## 9. Procédure d'examen des cibles électroniques après contestation de résultat

### 9.1 Contestation sur la présence ou la valeur d'un coup

S'il y a contestation sur la présence ou la valeur d'un coup, un membre du Jury ou un Arbitre doit rassembler les éléments suivants (en vérifiant qu'ils portent par écrit le numéro de série, de poste de tir ainsi que l'heure et l'orientation des différents cartons ou feuilles :

- a) Carton de contrôle (50m). Pour les impacts à l'extérieur du carton de contrôle, la relation entre ces impacts sur le fond de cible et ceux du carton de contrôle devra être établie avant de retirer le carton de contrôle.
- b) Fond de cible (50m/200m).
- c) Ruban de caoutchouc noir (50m).
- d) Rapport d'incident.
- e) Ruban d'imprimante (LOG).
- f) Enregistrement du calculateur (si nécessaire).

### 9.2 Examen cible

Un membre du Jury ou un Arbitre doit examiner l'avant et le châssis de la cible et noter la position de tout impact extérieur au visuel noir.

### 9.3 Les enregistrements

Aucun effacement des enregistrements du calculateur ne doit être effectué sans la permission du Jury

### 9.4 Position et nombres des impacts

Le nombre et la position des impacts doivent être notés.

### 9.5 Vers la décision

Le Jury avec l'aide éventuelle du Chef de Tir ou d'un Arbitre doit examiner les différents éléments réunis pour bâtir le jugement avant la décision officielle.

### 9.6 Supervision

Un membre du Jury doit superviser toute intervention manuelle sur les résultats donnés par le calculateur (par exemple, insertion des pénalités ou correction de score après incident, etc.).



## 10. Pannes des cibles électroniques

Les procédures suivantes s'appliquent aux pannes des cibles électroniques à 50m et 200m.

### 10.1 Panne de l'ensemble des cibles

- a) L'heure de la panne et le temps de tir écoulé doit être enregistré par l'Arbitre Chef de pas de tir et par le Jury.
- b) Les tirs de compétition déjà effectués par chaque athlète doivent être comptés et enregistrés. Dans le cas d'une panne générale d'alimentation du stand, il peut être nécessaire d'attendre le rétablissement du secteur pour pouvoir relever le nombre de coups enregistrés par les cibles (pas nécessairement au poste de tir).
- c) Après réparation et le retour à un fonctionnement normal de l'ensemble des cibles, la gestion des temps d'épreuves se fera en accord avec le paragraphe IX.5, page 56. L'heure de reprise doit être annoncée par haut-parleur au moins 5 minutes avant pour permettre aux athlètes de reprendre leur position.

### 10.2 Panne d'une seule cible

- a) Si une cible électronique ne peut pas être réparée dans les 3 minutes, l'athlète doit être déplacé sur un poste de réserve.
- b) La gestion des temps d'épreuves se fera en accord avec le paragraphe IX.5, page 56.

### 10.3 Défaut d'enregistrement d'un coup ou d'affichage du moniteur

L'athlète doit immédiatement prévenir l'Arbitre le plus proche. L'Arbitre doit prendre par écrit l'heure de la réclamation et un Jury (ou plus) doit venir au poste de tir. L'athlète sera invité à tirer un coup supplémentaire sur sa cible.

Si la valeur et la localisation du coup supplémentaire sont enregistrées et affichées normalement sur le moniteur :

- a) L'athlète devra continuer immédiatement la compétition.
- b) La valeur, la localisation et l'heure du coup supplémentaire doivent être enregistrées. Son numéro de coup (après inclusion du coup manquant), sa valeur et sa localisation, ainsi que le numéro du poste de tir, seront notés et transmis par écrit au Jury puis inscrits sur le Registre de stand et dans un Rapport d'incident.
- c) À l'issue du relais ou de l'épreuve, le Jury appliquera la "Procédure d'examen des cibles électroniques" article 9. À l'aide de ces informations et de celles transmises par le pas de tir (heure et localisation du tir supplémentaire), le Jury doit déterminer si tous les tirs, incluant le tir supplémentaire, ont été enregistrés par le calculateur.
- d) Si tous les tirs ont été enregistrés correctement, le coup « contesté » (coup qui n'a pas été enregistré ou affiché) sera compté ainsi que le coup "supplémentaire" tiré immédiatement après, mais le dernier coup sera considéré en excédent et annulé.
- e) Si le coup « contesté » n'est pas retrouvé par la "Procédure d'examen des cibles électroniques" article 9 ou est confirmé comme un manqué hors cible (Note : ce qui veut dire qu'il est évident que le coup contesté à 50m ou 200m est un manqué hors cible), alors le coup contesté sera compté comme manqué et le dernier coup tiré (en excédent) sera annulé.
- f) Si le coup « contesté » est retrouvé, ou est localisé dans la mémoire du calculateur, le Jury en déterminera la validité et la valeur avec l'aide du Technicien de la ciblerie.
- g) Si un coup contesté à 50m ou 200m n'est pas retrouvé, le Jury doit décider de le compter comme un manqué et annuler le dernier coup, ou s'il n'y a pas d'évidence que le coup contesté ait manqué la cible, le Jury peut conclure à une anomalie de fonctionnement de la cible et donc compter le coup supplémentaire à la place du coup manquant et du dernier coup tiré.

**OU :**

Si la valeur et la localisation du coup supplémentaire ne sont pas enregistrées et affichées normalement sur le moniteur et que la cible ne peut pas être réparée dans les 5 minutes :

- a) L'athlète doit être déplacé sur un poste de réserve.
- b) La gestion des temps d'épreuves se fera en accord avec le paragraphe IX.5, page 56.
- c) Dans les épreuves 50m et 200m il devra ensuite répéter les 2 coups de compétition non enregistrés ou affichés par la cible précédente.



## **VIII. SCORE - CLASSEMENT**



## 1. Comptage des points

### 1.1 Généralités.

Les coups n'atteignant pas les zones de la propre cible du tireur seront comptés manqués.

### 1.2 Comptage des points

Aucune jauge ne sera utilisée.

#### 1.2.1 Armes d'épaule 200m

- 1) Une première cible sera installée pour les essais, puis pastillée pour servir pour le tir de précision.
- 2) Une seconde cible sera installée pour la vitesse.

#### 1.2.2 Tir sur gongs

Chaque gong tombé est comptabilisé pour 10 points en 821 et 5 points en 830 et 832.

#### 1.2.3 Comptage des points sur C50 (25 et 50 m), et cible Vitesse 25 m pour la vitesse réglementaire

- 1) 2 cibles seront utilisées par compétiteur pour le match en 820, 822, 823, 831 et pour la partie précision en 830 et 832
- 2) Pour le décompte des points sur cible : le comptage de la valeur des points est identique à celui appliqué en ISSF.
- 3) Les essais seront bouchés et la cible servira pour les 10 balles de précision ou les 10 balles en 20 secondes pour la vitesse réglementaire.

## 2. Barrages

### 2.1 Barrages individuels.

Les tireurs à égalité avec des scores parfaits, ne seront pas départagés.

### 2.2 Égalités de la 1ère à 8ème place.

Le classement sera déterminé par les règles suivantes appliquées successivement :

1. Le score le plus élevé de la série de 10 coups de la partie vitesse puis la série de 10 coups en précision.
2. Le nombre le plus élevé de 10, de 9, de 8...
3. Le nombre le plus élevé de "mouches".
4. Si l'égalité demeure, les concurrents seront placés au même rang.

### 2.3 Égalités à partir de la 9ème place

Tous les tireurs à égalité de points, à partir de la 9ème place seront classés à égalité en laissant le nombre approprié de places vacantes au-dessous avant d'inscrire la place suivante. Le classement se fera dans l'ordre alphabétique des noms de famille des concurrents.

### 3. Réclamations et Appels



#### 3.1 Caution

Réclamation : **50 €**

Appel : **100 €**

Cette somme est conservée par l'organisation si la réclamation ou l'appel ne sont pas retenus, sinon elle est rendue au plaignant.

#### 3.2 Réclamations verbales

Tout tireur a le droit de mettre en cause immédiatement les conditions de la compétition, les décisions ou les mesures prises, en s'adressant à un officiel de la compétition, le juge arbitre responsable du pas de tir ou un membre du Jury. L'objet de la réclamation peut être le suivant :

##### 3.2.1 Non-respect des règles et règlement

Un tireur considère que les règles et règlement TAR ou le programme n'ont pas été respectés pendant la compétition.

##### 3.2.2 Réclamation sur la décision d'un officiel de la compétition

Un tireur n'est pas d'accord sur une décision ou une mesure prise par un officiel de la compétition, un juge arbitre, un juge arbitre responsable du pas de tir.

##### 3.2.3 Tireur gêné

Un tireur a été gêné ou dérangé par un autre tireur, un officiel, un spectateur, un membre des médias, une autre personne ou pour toute autre raison.

##### 3.2.4 Interruption longue du tir

Un tireur a dû interrompre son tir pendant un long moment à cause d'une défaillance du matériel de tir du stand (cibleries, etc...), de l'éclaircissement d'irrégularités ou autre raison.

##### 3.2.5 Irrégularité sur les temps de tir

Des irrégularités ont été commises en ce qui concerne les temps de tir, telles que temps de tir trop courts ou commandements hors des délais spécifiés.

##### 3.2.6 Traitement des réclamations verbales

Les officiels de la compétition, les juges arbitres doivent tenir compte sur-le-champ des réclamations verbales. Ils peuvent redresser la situation immédiatement ou bien soumettre la réclamation au jury pour décision.

Dans des cas de ce genre, un juge arbitre ou un membre du jury peut, si nécessaire, interrompre momentanément le tir.

#### 3.3 Réclamations écrites.

Tout tireur en désaccord avec la mesure ou la décision prise après une réclamation verbale peut adresser une réclamation écrite au jury.

Une réclamation écrite peut être déposée sans réclamation verbale préalable.

Toute réclamation écrite doit être présentée moins de **30 minutes** après l'incident.

##### 3.3.1 Imprimés de réclamation.

L'organisateur fournit des imprimés de présentation des réclamations écrites.

##### 3.3.2 Quorum pour les décisions du jury

Les décisions concernant les réclamations écrites doivent être prises à la majorité du jury.

#### 3.4 Réclamations au sujet du score.

##### 3.4.1 Délais de réclamation.

Toutes les réclamations concernant le score doivent être déposées dans les **20 minutes** suivant l'affichage des résultats au tableau principal. L'heure limite de réclamation devra figurer clairement sur ce tableau.

##### 3.4.2 Cibles cartons

1. Si un tireur considère qu'un coup sur cible en carton est mal compté ou enregistré, il peut réclamer. La réclamation ne pourra donc concerner qu'une erreur d'enregistrement.
2. Quand la cible est comptée au bureau de classement, le tireur a le droit de voir l'impact contesté mais sans toucher la cible, à condition d'avoir posé une réclamation écrite.
3. Les décisions, du juge arbitre responsable du contrôle des points, sur la valeur, ou le nombre de coups tirés sur une cible, sont définitives et sans appel.

##### 3.4.3 Gongs

Si un tireur considère qu'un coup sur un gong est mal compté ou enregistré, il peut réclamer. La réclamation ne pourra donc concerner qu'une erreur d'enregistrement.

#### 3.5 Réclamations avec cibles électroniques

Si un athlète conteste la valeur affichée d'un coup sur une cible électronique, la réclamation ne sera acceptée que si elle est faite avant la série suivante ou dans les 3 minutes s'il s'agit du dernier coup. Cette obligation ne s'applique pas lors d'un problème de blocage de la bande de contrôle caoutchouc ou tout autre panne de ciblerie.

- a) Si la réclamation porte sur la valeur d'un coup, il sera demandé à l'athlète de tirer un coup supplémentaire en fin de match de façon qu'il puisse être compté si la réclamation est acceptée et que la valeur correcte du coup contesté ne peut pas être déterminée.
- b) Si la réclamation concernant la valeur d'un coup (autre que zéro ou défaut d'enregistrement) n'est pas retenue, une pénalité de 2 points sera appliquée au résultat du tir contesté et la caution devra être payée.
- c) Le Responsable d'équipe ou l'athlète ont le droit de connaître la délibération concernant le tir contesté.
- d) Sur cibles électroniques à 50m et 200m, les coups de valeurs 9 ou supérieures ne peuvent pas être contestés.

#### 3.6 Appels

En cas de désaccord avec une décision prise par le jury technique, il peut être fait appel auprès du jury d'appel. Un tel appel doit être présenté par écrit par le tireur dans un délai **d'une heure** suivant l'annonce de la décision du jury.

##### Décision du jury d'appel.

La décision du jury d'appel est définitive.



#### **4. Spécificité Finale des Championnats de France – discipline 830.**

Lors du championnat de France, une finale sera organisée pour les 8 premiers tireurs à l'issue du match de qualification en épreuve 830.

##### **Règlement pour la finale.**

Les tirs de cette finale se font avec 1 seul chargeur de 6 coups et autorisation de le recharger manuellement à 6 coups maximum.

- a) Les 8 qualifiés pour la finale tirent une série de 5 gongs sans temps limite.
- b) Les 4 tireurs qui font tomber les 5 gongs dans le meilleur temps sont qualifiés pour le tour de phase finale suivant
- c) Les 4 autres tireurs sont éliminés et sont classés au palmarès (place 5 à 8) en fonction de leur score du match de qualification.
- d) Les 4 tireurs restant sont opposés 2 à 2 en 3 manches gagnantes (opposition en fonction du match du score du match de qualification, le meilleur tireur à l'issue de ce match étant opposé au tireur ayant eu le plus mauvais classement des 4 tireurs qualifiés – les 2 autres tireurs seront opposés entre eux).
- e) Le gagnant du duel est celui qui arrive le 1er à 3 points. Les deux vainqueurs de ce tour tirent une finale en 3 manches gagnantes (places 1 et 2) tout comme les perdants qui tirent une petite finale en 3 manches gagnantes également (places 3 et 4).



## IX. ARBITRAGE

## 1. Organisation



### 1.1 Juge arbitre principal

Un juge arbitre principal doit être nommé par pas de tir spécifique et pour chaque épreuve.

Il est chargé de la direction des arbitres et des Personnels du stand. Il est responsable de la conduite correcte des épreuves et des commandements de tir quand ils sont centralisés.

### 1.2 Juge arbitre de pas de tir

Un juge arbitre de pas de tir doit être nommé pour chaque groupe de 5 à 10 postes de tir. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Sur les postes dont il a la charge : bon déroulement des épreuves sous la direction du juge arbitre principal et en coopération avec le jury en toutes circonstances.
- Appel des tireurs aux postes de tir.
- Vérification de la conformité des noms et numéros de dossard avec la liste de départ, le registre de stand et le tableau d'affichage. Si possible, ces opérations doivent être terminées avant le début de préparation.
- Vérification de l'approbation des armes, équipements et accessoires.
- Contrôle des positions de tir en signalant toute irrégularité au jury.
- Commandements prévus ou nécessaires.
- Enregistrement précis des tirs par le greffier (cibles papier)
- Bon fonctionnement des cibles.
- Recevoir les réclamations et les transmettre au Jury.
- Inscription de toutes irrégularités, perturbations, pénalités, coups manqués, incidents de fonctionnement, sur le formulaire d'incident, le registre de stand, la cible.

### 1.3 Juges arbitres 25 mètres

Pour les épreuves 25m sur cibles en carton, un juge arbitre principal doit accompagner les juges arbitres de cibles sur la ligne de cible.

Les cas douteux sont résolus avant le début du pointage.

L'arbitre principal aux cibles doit s'assurer que les résultats sont inscrits correctement par le greffier sur les feuilles de score. L'arbitre principal aux cibles doit s'assurer après la série des essais que les cibles sont en état, pour pouvoir démarrer le match, et que les impacts des essais sont bien bouchés et identifiés.

Les cibles sont changées après la série de précision.

L'arbitre principal aux gongs pour le tir de vitesse à l'arme de poing doit s'assurer qu'après avoir annoncé les gongs TOMBÉS, que le score est bien enregistré par le greffier.

### 1.4 Jurys

Le comité d'organisation composera : un jury technique et un jury d'appel comprenant chacun au minimum 3 membres.

## 2. Généralités

### 2.1 Arme non contrôlée.

Un tireur qui commence la compétition avec une arme ou un équipement non contrôlé doit être pénalisé d'une déduction de 2 points par tirs effectués. Cette pénalité sera inscrite dans la 1<sup>ère</sup> série.

Il n'est pas autorisé à continuer tant que son arme ou son équipement n'a pas été approuvé par le contrôle des armes et équipements.

Il ne peut reprendre les tirs qu'au moment déterminé par le jury et ne doit pas se voir accorder de temps ou de coups d'essai supplémentaires.

### 2.2 Modification d'une arme.

Un tireur qui - avant ou au cours de la compétition - modifie son arme ou son équipement déjà contrôlés, de façon contraire aux règles sera disqualifié.

### 2.3 Retard d'un tireur

Un tireur qui se présente en retard pour une compétition peut participer mais sans temps supplémentaire.

### 2.4 Pénalités

Toutes les pénalités, doivent être clairement et distinctement notées par le juge arbitre sur la cible, la feuille de match, le procès-verbal du greffier et le tableau de résultats afin d'aider la commission de classement.

### 2.5 Coups tirés hors temps officiel en match avant le commandement « Tirez » et après le commandement « Stop » ; coups non tirés

#### - Sur cible :

- Coup(s) tiré(s) avant= coup(s) compté(s) zéro.
  - o Meilleur(s) impact(s) enlevé(s) si cible atteinte.
  - o Pénalité de 2 points par coup tiré sur le score de la série précision en question
- Coup(s) tiré(s) après = coup(s) compté(s) zéro.
  - o Meilleur(s) impact(s) enlevé(s) si cible atteinte.
- Coup(s) **non** tiré(s) = coup(s) compté(s) zéro

#### - Sur gongs :

- Coup(s) tiré(s) **avant**=coup(s) compté(s) zéro. (si Gong tombé non comptabilisé)
  - o Pénalité de 2 points par coup tiré hors temps officiel sur le score total du match.
- Coup(s) tiré(s) **après** = coup(s) compté(s) zéro. (si Gong tombé non comptabilisé)
- Coup(s) non tiré(s) = coup(s) compté(s) zéro.

### 2.6 Sécurité

Par sécurité, lors du changement de chargeur ou de magasin amovible sur tous types d'armes, il est interdit sous peine de DISQUALIFICATION de conserver une cartouche chambrière.



### **3. Contrôle des armes et équipements**

#### **3.1 Instruments de contrôle.**

Le Comité d'organisation doit fournir les instruments pour le contrôle des armes et des équipements avant et pendant les compétitions.

#### **3.2 Présentation du matériel.**

Avant le début de la compétition, le bureau de contrôle des armes doit procéder à l'examen de chaque arme. Les équipements et les munitions seront contrôlés sur le pas de tir.

#### **3.3 Horaire et lieu.**

Le Comité d'organisation doit faire connaître aux responsables d'équipe et aux tireurs dans un délai suffisant avant le début de la compétition, le lieu et le moment où le contrôle aura lieu.

#### **3.4 Jury.**

La commission de contrôle sera aidée et supervisée sur l'atelier du contrôle des armes par un référent qui devra trancher sur les éventuels litiges d'homologation des armes.

#### **3.5 Inscription.**

La commission de contrôle doit mentionner le nom du tireur, ainsi que le nom du fabricant, le numéro de série et le calibre de chaque arme approuvée.

#### **3.6 Marquage.**

Toutes les armes et tous les équipements approuvés doivent être marqués par un sceau ou un autocollant. L'approbation doit aussi figurer sur une carte de contrôle.

#### **3.7 Modification.**

Après approbation, l'arme et l'équipement ne doivent à aucun moment être modifiés avant ou pendant la compétition d'une manière qui serait contraire aux règles du TAR.

#### **3.8 Second contrôle.**

Dans le cas de doute au sujet d'une modification, il faut renvoyer l'arme pour être contrôlée de nouveau ainsi que les équipements pour être approuvés.

Un contrôle inopiné des armes pourra être réalisé sur le pas de tir par tirage au sort. En cas de non-conformité, le tireur sera DISQUALIFIÉ.

#### **3.9 Durée d'approbation.**

L'approbation n'est valable que pour l'épreuve pour laquelle l'inspection a eu lieu.

#### **3.10 Infractions et règles de conduite.**

Les juges arbitres ont le droit d'examiner les armes, l'équipement, les positions des tireurs à tout moment et même pendant la compétition. Pendant la compétition, l'approche ne doit pas être faite pendant le tir d'un coup. Cependant, une action immédiate doit être entreprise si la sécurité est en jeu.



## 4. Tirs

D'une manière générale, l'arbitre qui constate ou a l'information de tout évènement problématique (coups croisés, ...) doit en noter l'heure le plus précisément possible.

### 4.1 Tirs en excédent dans une épreuve ou une position.

- Si dans une épreuve ou une position un tireur tire plus de coups qu'il n'en est prévu au programme, chaque coup tiré en trop doit être annulé et une pénalité de deux points sera appliquée pour chaque coup en trop.
- Si le coup ne peut être identifié, le meilleur coup doit être annulé.

### 4.2 Coups d'essai en trop.

Si un tireur tire plus d'essais que prévu au programme ou au-delà du temps imparti, il est pénalisé par une déduction de 2 points du total de son épreuve par coup tiré en trop ou au-delà du temps.

### 4.3 Tirs croisés

#### 4.3.1 Les tirs croisés doivent être comptés comme coups manqués.

#### 4.3.2 Tir croisé confirmé.

Si un tireur reçoit sur sa cible un impact provenant d'un tir croisé confirmé qu'il est impossible d'identifier, il doit être crédité de la valeur maximale des coups présents.

#### 4.3.3 Tir croisé non confirmé.

Si, sur la cible de compétition d'un tireur, il existe plus d'impacts qu'il n'en est prévu et s'il est impossible de confirmer que ces coups proviennent d'autres tireurs, les meilleurs de ces impacts seront annulés.

#### 4.3.4 Contestation d'un impact.

Un tireur qui désire contester un impact sur sa propre cible doit avertir immédiatement le juge arbitre du pas de tir.

1. Si celui-ci confirme que le tireur n'a pas tiré la (les) balle(s) contestée(s), il doit faire figurer la déclaration sur le procès-verbal et le coup doit être annulé.
2. Si celui-ci ne peut confirmer, au-delà d'un doute raisonnable, que le tireur n'a pas tiré la (les) balle(s) contestée(s), le coup(s) doit être compté au tireur.

#### 4.3.5 Annulation d'un tir.

L'annulation d'un tir peut être justifiée par les raisons suivantes :

1. Le greffier confirme par son observation de la cible et du tireur que celui-ci n'a pas tiré la balle.
2. Un "coup manqué" est signalé par un autre tireur ou par le greffier à peu près au même moment en provenance d'un des postes voisins.

#### 4.3.6 Déductions.

Les déductions de score doivent toujours s'effectuer dans les séries au cours desquelles a eu lieu l'infraction. S'il y a lieu de procéder à des déductions générales, elles devront être effectuées sur le total de l'épreuve.

## 5. Interruptions - Temps supplémentaire

Lorsqu'un tireur doit cesser son tir pendant **plus de 3 minutes** sans faute de sa part :

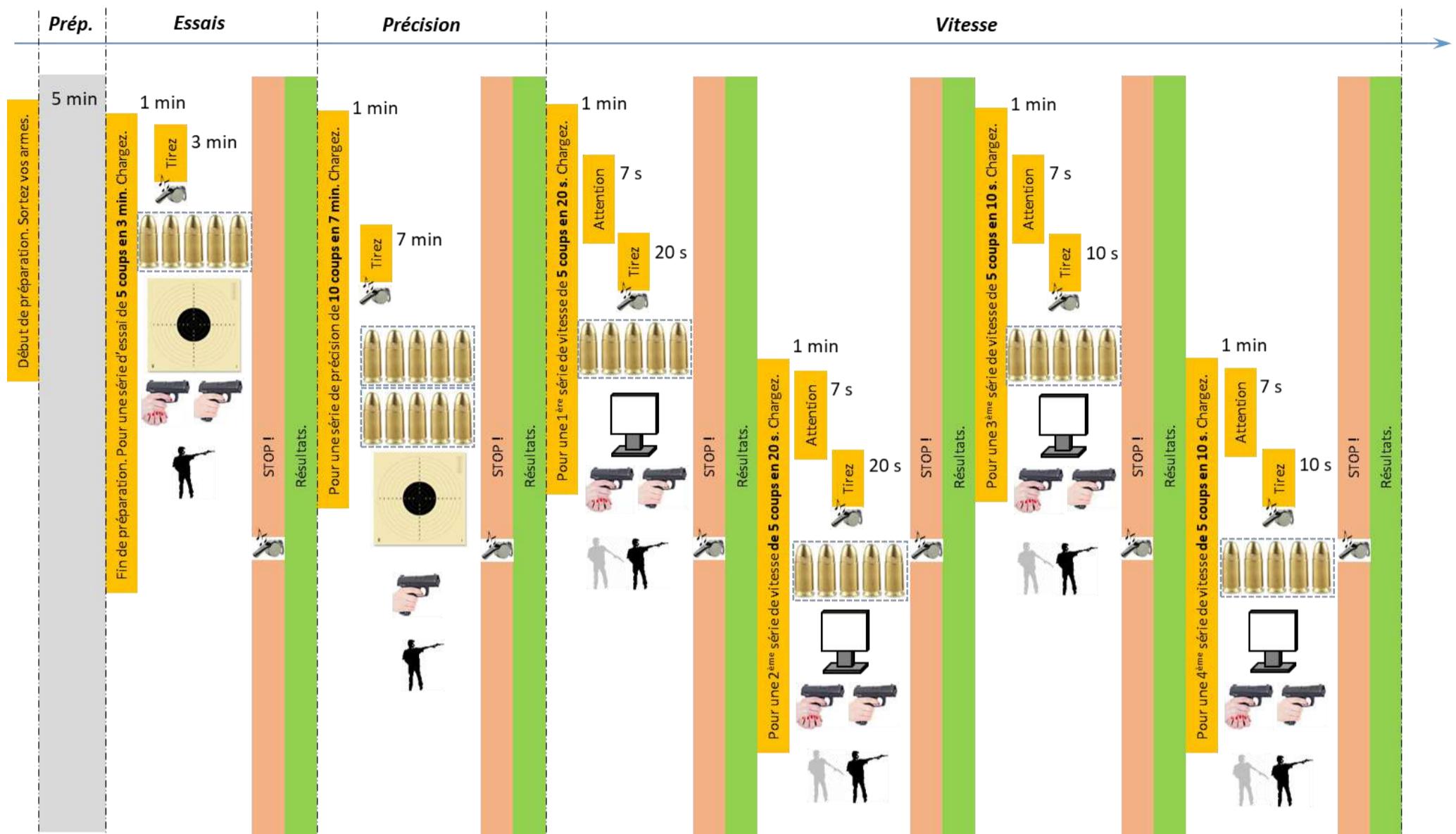
- a) Dans les épreuves dites de « précision », il peut demander un temps supplémentaire égal à la somme du temps perdu ou égal au temps perdu **plus 1 minute**, s'il s'agit des **2 dernières minutes de compétition**.
- b) Dans les épreuves dites vitesse, la série sera annulée et recommencée.



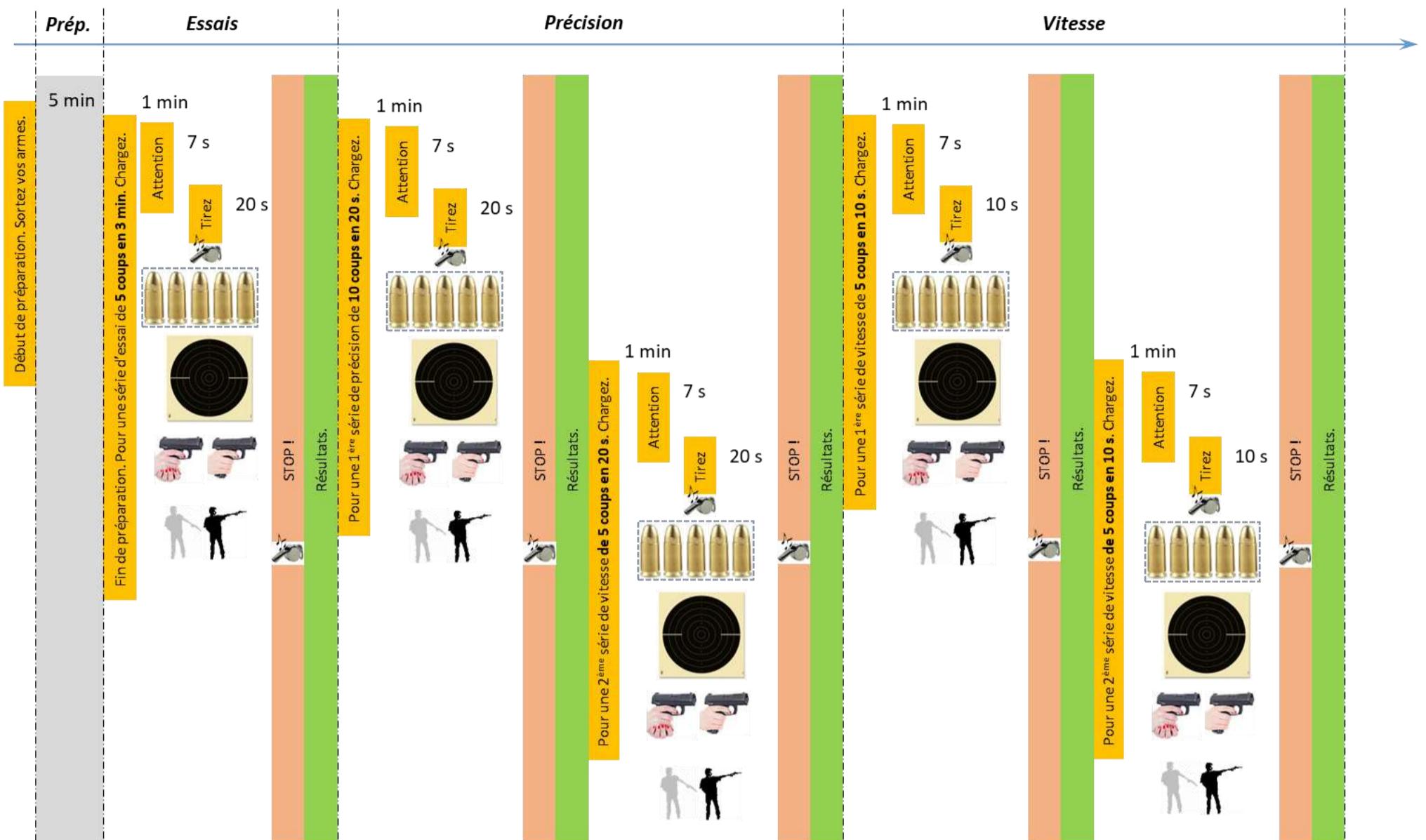
## Les séries "pistolet et revolver" ... 25 m



830 - 832



Pistolet & Revolver		Pistolet & Revolver	
C 50 / Gongs	830 - 832	C 50 & Gongs	830 - 832
AVANT la préparation :		L'usage du télescope est libre.	
Appeler les tireurs au pas de tir et leur permettre de déposer leur matériel ;		Préparation	5 min
Vérifier : l'approbation des armes (ouvrir les housses ou mallettes, mais ne pas sortir les armes) et équipements et la conformité des inscriptions.		ESSAIS – PRÉCISION / C 50 / UNE OU DEUX MAINS	
Vous allez tirer l'épreuve Pistolet / Revolver, sur cible C 50 en précision et sur gongs en vitesse.		ESSAIS	Fin de préparation. Série d'essais de 5 coups en 3 minutes ..... CHARGEZ
Je vous rappelle que :		Chargement	1 min
- Vous allez avoir de <b>5 min de préparation</b> pendant lesquelles vous pourrez vous mettre en position, faire des visées et du tir à sec.			TIREZ
- Vous aurez ensuite <b>5 balles d'essais en 3 min, à une ou deux mains.</b>		Durée	3 min
- Puis <b>10 balles de précision (2 fois 5 coups sur 1 cible C50) en 7 min, à une main à bras franc.</b>		FIN du TIR	STOP ..... DÉCHARGEZ.
ATTENTION, pas plus de 5 cartouches par chargeur ; Vous pouvez garnir plusieurs chargeurs.		MATCH – PRÉCISION / C 50 / UNE MAIN	
- Puis <b>20 balles de vitesse sur gongs :</b>		PRÉCISION	Pour une série de 10 coups en 7 minutes CHARGEZ
- 2 séries de 5 coups en 20 s et		Chargement	1 min
- 2 séries de 5 coups en 10 s,			TIREZ
à une ou deux mains.		Durée	7 min
Dans toutes les séries, après le chargement de l'arme, vous devrez prendre la position « prêt » dans les 7 secondes qui suivent le commandement « ATTENTION » et jusqu'au commandement « TIREZ ».		FIN du TIR	STOP ..... DÉCHARGEZ.
Je vous rappelle que dans cette position le ou les bras doivent être abaissés à un angle de 45° de la verticale et que l'arme ne doit pas être dirigée en arrière de la ligne de tir.		MATCH – VITESSE / GONGS / UNE OU DEUX MAINS	
Je vous rappelle également que :		VITESSE EN 20 S	Première série / Deuxième série de 5 coups en 20 s .... CHARGEZ
- vous ne devez charger votre arme qu'au commandement « CHARGEZ »,		Chargement	1 min
- vous ne devez tirer qu'au commandement « TIREZ »,			ATTENTION
- vous ne devez plus tirer après le commandement « STOP ».		7 s	TIREZ
- l'usage du télescope est libre.		Durée	20 s
		FIN du TIR	STOP ..... DÉCHARGEZ.
		VITESSE EN 10 S	
		Première série / Deuxième série de 5 coups en 10 s .... CHARGEZ	
		Chargement	1 min
			ATTENTION
		7 s	TIREZ
		Durée	10 s
		FIN du TIR	STOP ..... DÉCHARGEZ.



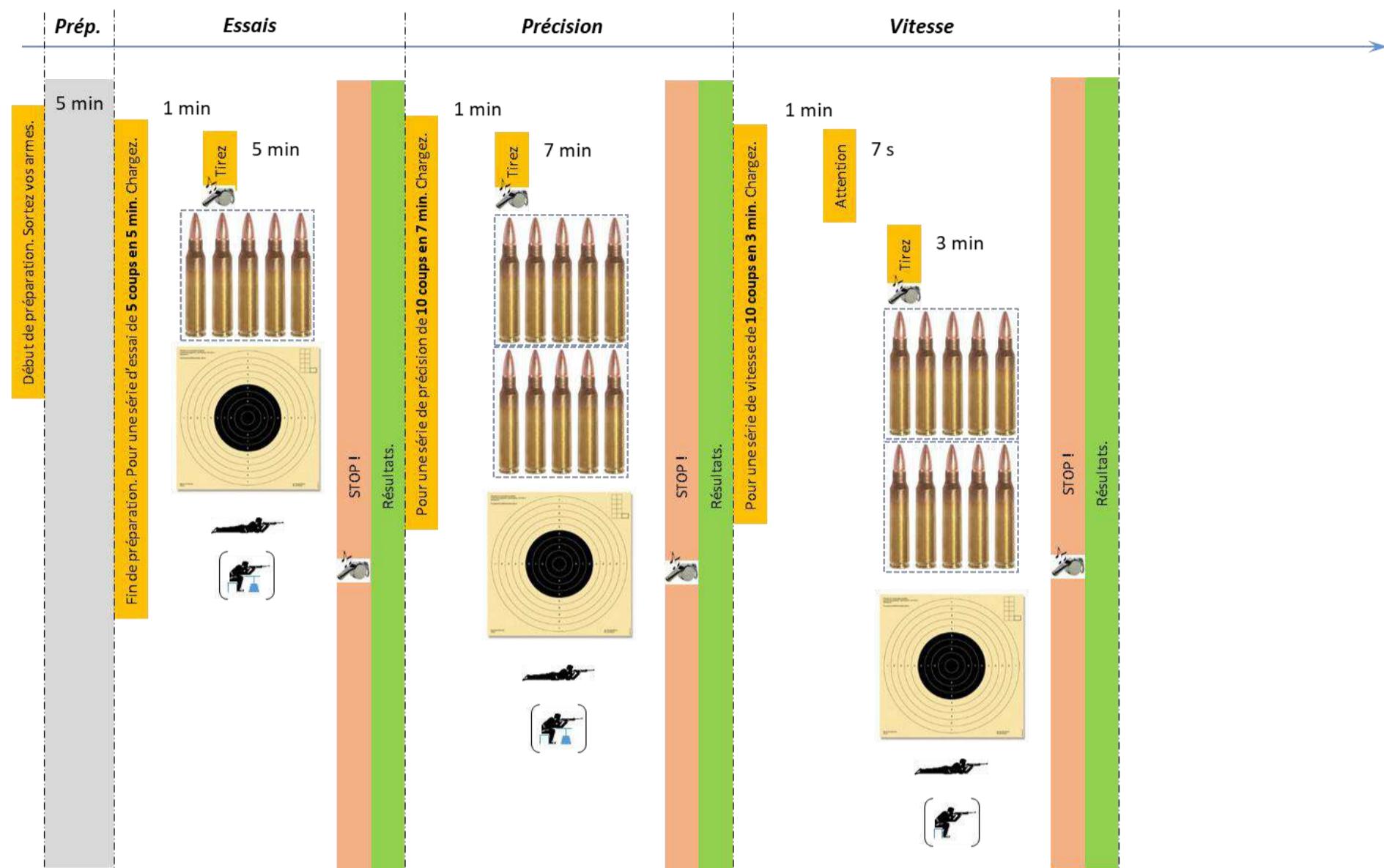
Vitesse réglementaire		Vitesse réglementaire	
Pist. vitesse 25 m	831	Cible pist. vitesse 25 m	831
AVANT la préparation :		Séquence	Temps
Appeler les tireurs au pas de tir et leur permettre de déposer leur matériel ;			Commandements
Vérifier : l'approbation des armes (ouvrir les housses ou mallettes, mais ne pas sortir les armes) et équipements et la conformité des inscriptions.			Début de préparation. Vous pouvez sortir vos armes et garnir vos chargeurs
<b>Vous allez tirer l'épreuve Vitesse réglementaire, sur cible Pistolet vitesse 25 m.</b>		Préparation	5 min
<b>Je vous rappelle que :</b>		L'usage du télescope est libre.	
- Vous allez avoir de <b>5 min de préparation</b> pendant lesquelles vous pourrez vous mettre en position, faire des visées et du tir à sec.		<b>ESSAIS – VITESSE / CIBLE VITESSE – UNE OU DEUX MAINS</b>	
- Vous aurez ensuite <b>5 balles d'essais en 20 s, à une ou deux mains.</b>		ESSAIS	Fin de préparation. Série d'essais de 5 coups en 20 secondes ..... CHARGEZ
- Puis <b>10 balles, en deux séries de 5 coups en 20 s, à une ou deux mains.</b>		Chargement	1 min
- Puis <b>10 balles, en deux séries de 5 coups en 10 s, à une ou deux mains.</b>			ATTENTION
Dans toutes les séries, après le chargement de l'arme, vous devrez prendre la position « prêt » dans les 7 secondes qui suivent le commandement « ATTENTION » et jusqu'au commandement « TIREZ ».			7 s
Je vous rappelle que dans cette position le ou les bras doivent être abaissés à un angle de 45° de la verticale et que l'arme ne doit pas être dirigée en arrière de la ligne de tir.			TIREZ
<b>Je vous rappelle également que :</b>		Durée	20 s
- vous ne devez charger votre arme qu'au commandement « CHARGEZ »,			FIN du TIR
- vous ne devez tirer qu'au commandement « TIREZ »,			STOP ..... DÉCHARGEZ.
- vous ne devez plus tirer après le commandement « STOP »,			<b>MATCH – VITESSE – CIBLE VITESSE – UNE OU DEUX MAINS</b>
- l'usage du télescope est libre.			PRECISION EN 20 S
			Première série / Deuxième série de 5 coups en 20 s .... CHARGEZ
		Chargement	1 min
			ATTENTION
			7 s
			TIREZ
		Durée	20 s
			FIN du TIR
			STOP ..... DÉCHARGEZ.
			<b>MATCH – VITESSE – CIBLE VITESSE – UNE OU DEUX MAINS</b>
			VITESSE EN 10 S
			Première série / Deuxième série de 5 coups en 10 s .... CHARGEZ
		Chargement	1 min
			ATTENTION
			7 s
			TIREZ
		Durée	10 s
			FIN du TIR
			STOP ..... DÉCHARGEZ.



## Les séries “fusil à répétition” et “fusil modifié”... 200 m



810 - 811 - 812 - (813)



### Fusil à répét. Manu. & modif.

C 200 810 – 811 GC – 812 PC

AVANT la préparation :  
**Appeler** les tireurs au pas de tir et leur permettre de déposer leur matériel ;  
**Vérifier** : l'approbation des armes (ouvrir les housses ou mallettes, mais ne pas sortir les armes) et équipements et la conformité des inscriptions.

**Vous allez tirer l'épreuve fusil, sur cible C200, à 200 m.**

**Je vous rappelle que :**

- Vous allez avoir **5 min de préparation** pendant lesquelles vous pourrez vous mettre en position, faire des visées et du tir à sec.
- ATTENTION, pas plus de 5 cartouches par chargeur ; Vous pouvez garnir plusieurs chargeurs.
- Vous aurez ensuite **5 balles d'essais en 5 min**, en position couchée.
- Puis **10 balles de précision en 7 min** en position couchée.
- Puis **10 balles de vitesse en 3 min**, en position couchée. Mêmes conditions de chargement qu'en précision.

**Je vous rappelle également que :**

- vous ne devez charger votre arme qu'au commandement « **CHARGEZ** »,
- vous ne devez tirer qu'au commandement « **TIREZ** »,
- vous ne devez plus tirer après le commandement « **STOP** ».
- l'usage du télescope est libre.

MàJ : saison 2025-2026

### Fusil à répét. man. & modif.

C 200 810 – 811 GC – 812 PC – (813)

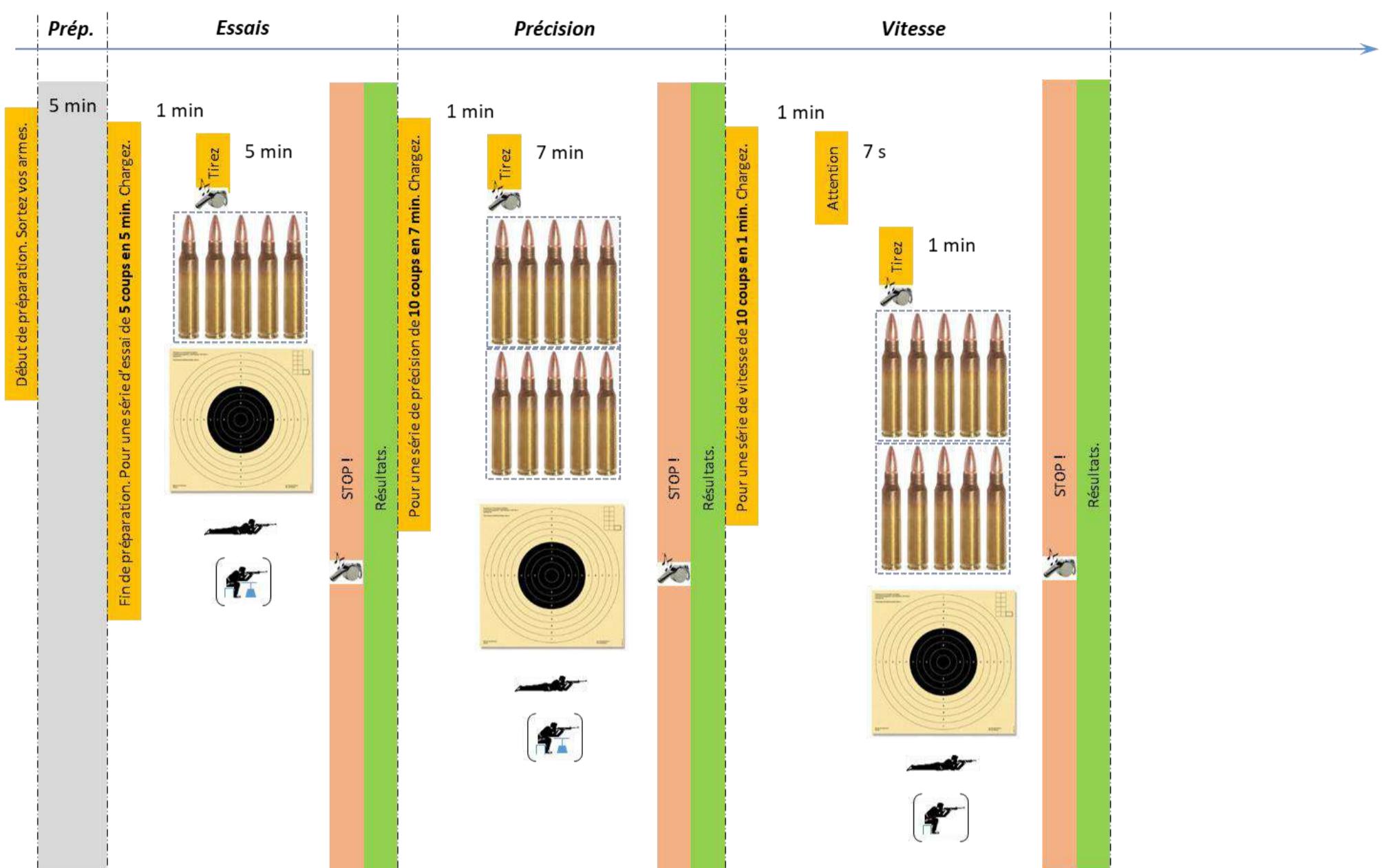
Séquence	Temps	Commandements
		Début de préparation. Vous pouvez sortir vos armes et garnir vos chargeurs
Préparation	5 min	
L'usage du télescope est libre.		
ESSAIS – PRÉCISION / C 200 / COUCHÉ		Fin de préparation. Série d'essais de <b>5 coups</b> en <b>5 minutes</b> <b>CHARGEZ</b>
Chargement	1 min	
		<b>TIREZ</b>
Durée	5 min	
FIN du TIR		<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>
MATCH – PRÉCISION / C 200 / COUCHÉ		
PRÉCISION		Pour une série de <b>10 coups</b> en <b>7 minutes</b> <b>CHARGEZ</b>
Chargement	1 min	
		<b>TIREZ</b>
Durée	7 min	
FIN du TIR		<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>
MATCH – VITESSE / C 200 / COUCHÉ		
VITESSE		Pour une série de <b>10 coups</b> en <b>3 minutes</b> <b>CHARGEZ</b>
Chargement	1 min	
		<b>ATTENTION</b>
	7 s	
		<b>TIREZ</b>
Durée	3 min	
FIN du TIR		<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>



## Les séries "fusil semi-automatique" ... 200 m



815 - 816 - (813)



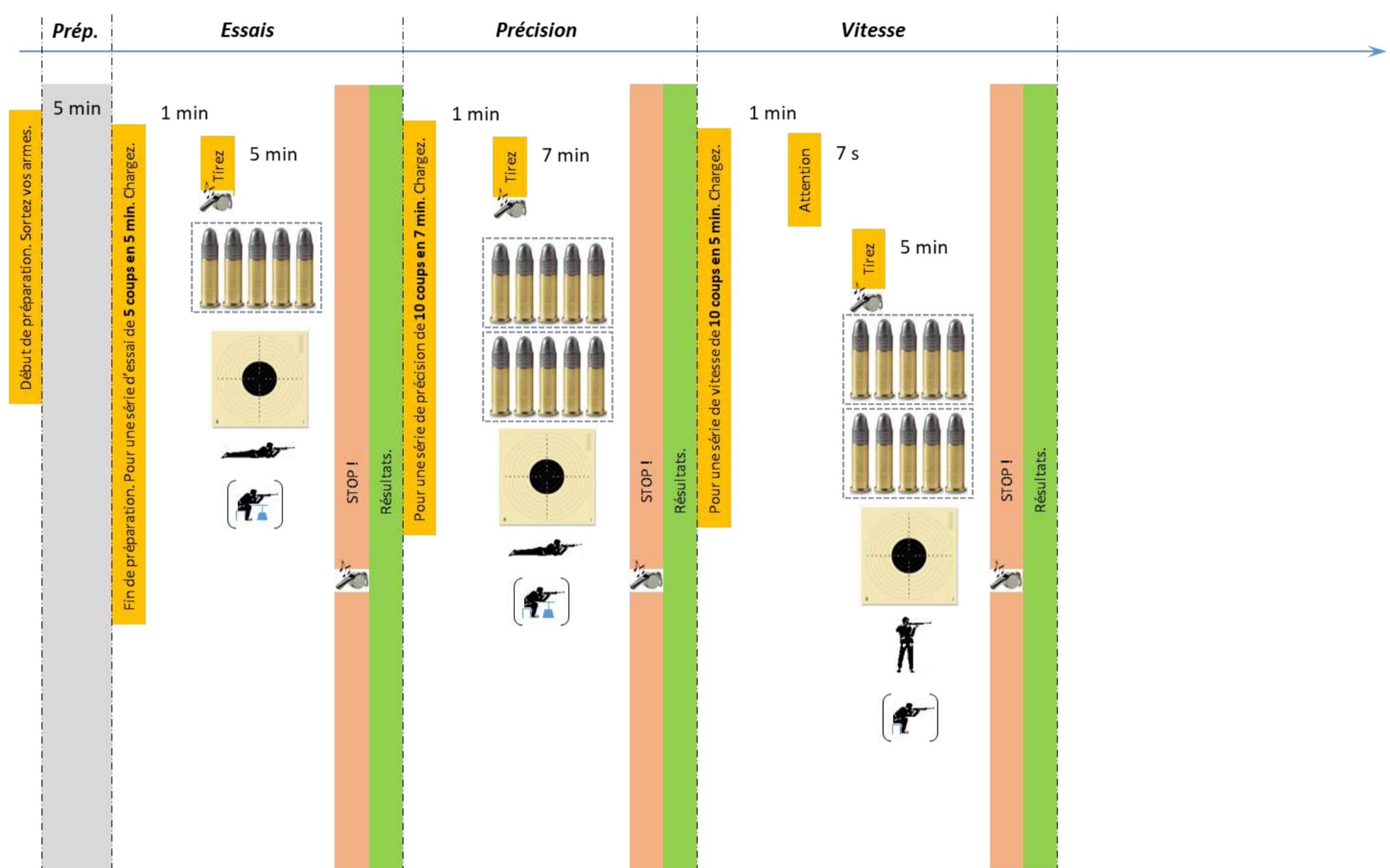
Fusil semi-auto PC & GC		Fusil semi-auto PC & GC			
C 200	815 - 816	C 200			
Séquence	Temps	815 - 816			
AVANT la préparation : Appeler les tireurs au pas de tir et leur permettre de déposer leur matériel ; Vérifier : l'approbation des armes (ouvrir les housses ou mallettes, mais ne pas sortir les armes) et équipements et la conformité des inscriptions.					
<b>Vous allez tirer l'épreuve fusil semi-auto, sur cible C200, à 200 m.</b>					
<b>Je vous rappelle que :</b> - Vous allez avoir <b>5 min de préparation</b> pendant lesquelles vous pourrez vous mettre en position, faire des visées et du tir à sec. ATTENTION, pas plus de 5 cartouches par chargeur ; Vous pouvez garnir plusieurs chargeurs.  - Vous aurez ensuite <b>5 balles d'essais en 5 min</b> , en position couchée. - Puis <b>10 balles de précision en 7 min</b> en position couchée. - Puis <b>10 balles de vitesse en 1 min</b> , en position couchée. Mêmes conditions de chargement qu'en précision.					
<b>Je vous rappelle également que :</b> - vous ne devez charger votre arme qu'au commandement « <b>CHARGEZ</b> », - vous ne devez tirer qu'au commandement « <b>TIREZ</b> », - vous ne devez plus tirer après le commandement « <b>STOP</b> ». - l'usage du télescope est libre.					
<b>ESSAIS – PRÉCISION / C 200 / COUCHÉ</b>					
<b>ESSAIS</b>		Fin de préparation. Série d'essais de <b>5 coups en 5 minutes</b> <b>CHARGEZ</b>			
Chargement	<b>1 min</b>				
		<b>TIREZ</b>			
Durée	<b>5 min</b>				
		<b>FIN du TIR</b> <b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>			
<b>MATCH – PRÉCISION / C 200 / COUCHÉ</b>					
<b>PRÉCISION</b>		Pour une série de <b>10 coups en 7 minutes</b> <b>CHARGEZ</b>			
Chargement	<b>1 min</b>				
		<b>TIREZ</b>			
Durée	<b>7 min</b>				
		<b>FIN du TIR</b> <b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>			
<b>MATCH – VITESSE / C 200 / COUCHÉ</b>					
<b>VITESSE</b>		Pour une série de <b>10 coups en 1 minute</b> <b>CHARGEZ</b>			
Chargement	<b>1 min</b>				
		<b>ATTENTION</b>			
	<b>7 s</b>	<b>TIREZ</b>			
Durée	<b>1 min</b>				
		<b>FIN du TIR</b> <b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>			



## Les séries “carabine 22LR” ... 50 m

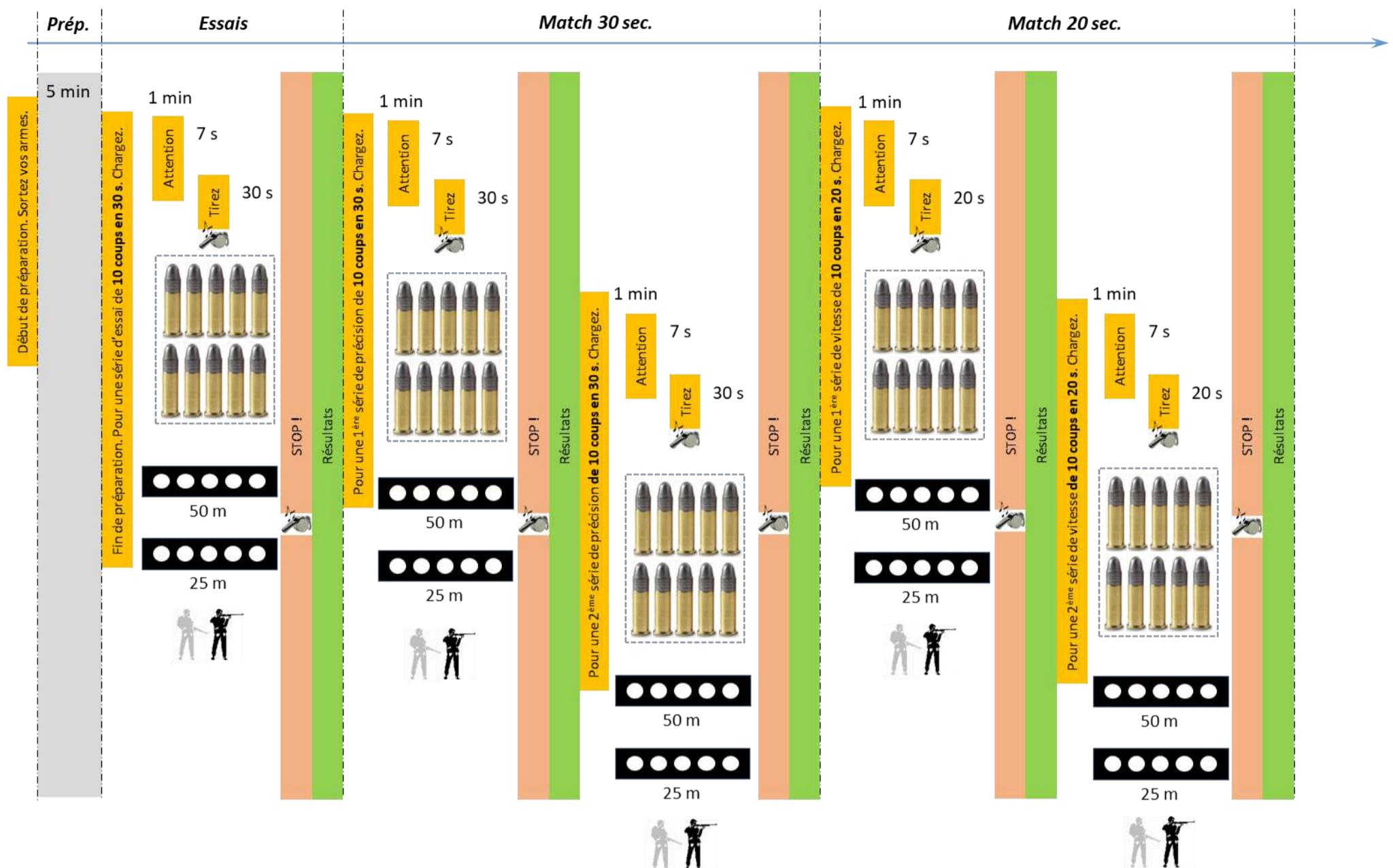
820 - 823 - (822)

Télescopes.



Carabine 22 LR		Carabine 22 LR	
C 50	820 – (822) – 823	C 50	820 – (822) – 823
Séquence	Temps	Commandements	
		Début de préparation. Vous pouvez sortir vos armes et garnir vos chargeurs	
Préparation	5 min		
L'usage du télescope est libre.			
ESSAIS – PRÉCISION / C 50 / COUCHÉ			
ESSAIS		Fin de préparation. Série d'essais de 5 coups en 5 minutes CHARGEZ	
Chargement	1 min		
		TIREZ	
Durée	5 min		
FIN du TIR		STOP ..... DÉCHARGEZ.	
MATCH – PRÉCISION / C 50 / COUCHÉ			
PRÉCISION		Pour une série de 10 coups en 7 minutes CHARGEZ	
Chargement	1 min		
		TIREZ	
Durée	7 min		
FIN du TIR		STOP ..... DÉCHARGEZ.	
MATCH – VITESSE / C 50 / DEBOUT			
VITESSE		Pour une série de 10 coups en 5 minutes CHARGEZ	
Chargement	1 min		
		ATTENTION	
	7 s	TIREZ	
Durée	5 min		
FIN du TIR		STOP ..... DÉCHARGEZ.	

MàJ : saison 2025-2026



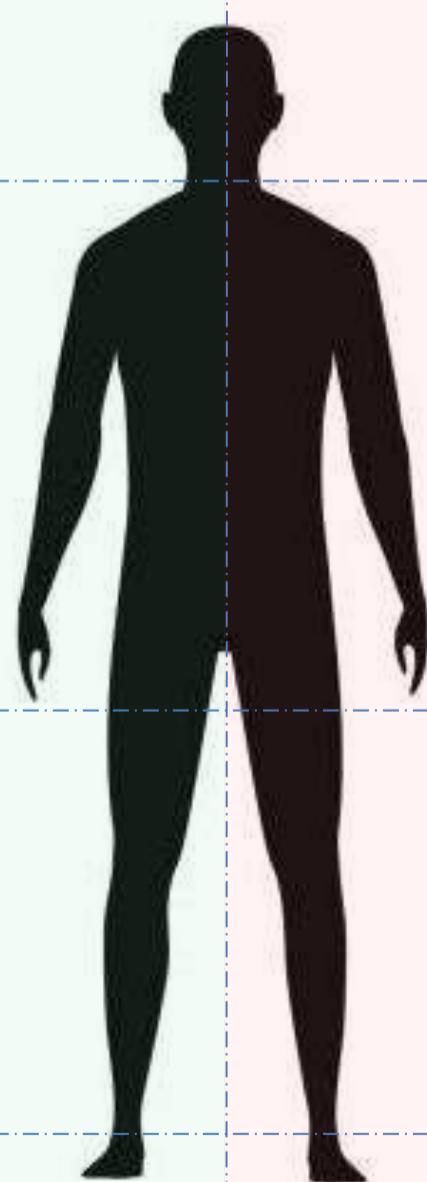
Carabine semi-auto 22 LR		Fusil semi-auto 22 LR	
5 gongs 25 m 5 gongs 50 m	821	5 gongs à 25 m 5 gongs à 50 m	821
		Séquence	Temps
		Commandements	
AVANT la préparation :			Début de préparation. Vous pouvez sortir vos armes et garnir vos chargeurs
<b>Appeler</b> les tireurs au pas de tir et leur permettre de déposer leur matériel ;			
<b>Vérifier</b> : l'approbation des armes (ouvrir les housses ou mallettes, mais ne pas sortir les armes) et équipements et la conformité des inscriptions.			
<b>Vous allez tirer l'épreuve carabine semi-auto 22 LR, sur 5 gongs à 25 m et 5 gongs à 50 m.</b>			
<b>Je vous rappelle que :</b>			
- Vous allez avoir <b>5 min de préparation</b> pendant lesquelles vous pourrez vous mettre en position, faire des visées et du tir à sec.			
La bretelle est interdite. Position debout, en position d'attente, le fusil est tenu horizontalement à hauteur de hanche.			
ATTENTION, 10 cartouches par chargeur ; Vous pouvez garnir plusieurs chargeurs.			
<b>Pour les ESSAIS :</b>			
- Vous aurez <b>10 balles en 30 secondes</b> .			
<b>Pour le MATCH :</b>			
- 2 fois <b>10 balles en 30 secondes</b> , - 2 fois <b>10 balles en 20 secondes</b> .			
<b>Je vous rappelle également que :</b>			
- vous ne devez charger votre arme qu'au commandement « <b>CHARGEZ</b> », - vous ne devez tirer qu'au commandement « <b>TIREZ</b> », - vous ne devez plus tirer après le commandement « <b>STOP</b> ». - l'usage du télescope est libre.			
<b>ESSAIS / DEBOUT</b>			Fin de préparation. Série d'essais de <b>10 coups en 30 secondes</b> ..... <b>CHARGEZ</b>
<b>ESSAIS</b>			
Chargement			<b>1 min</b>
			<b>ATTENTION</b>
			<b>7 s</b>
			<b>TIREZ</b>
Durée			<b>30 s</b>
			<b>FIN du TIR</b>
			<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>
<b>MATCH – 2 SÉRIES DE 30 SECONDES / DEBOUT</b>			
<b>PRÉCISION EN 30 S</b>			Première série / Deuxième série de <b>10 coups en 30 s</b> ..... <b>CHARGEZ</b>
Chargement			<b>1 min</b>
			<b>ATTENTION</b>
			<b>7 s</b>
			<b>TIREZ</b>
Durée			<b>30 s</b>
			<b>FIN du TIR</b>
			<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>
<b>MATCH – 2 SÉRIES DE 20 SECONDES / DEBOUT</b>			
<b>VITESSE EN 20 S</b>			Première série / Deuxième série de <b>10 coups en 20 s</b> ..... <b>CHARGEZ</b>
Chargement			<b>1 min</b>
			<b>ATTENTION</b>
			<b>7 s</b>
			<b>TIREZ</b>
Durée			<b>20 s</b>
			<b>FIN du TIR</b>
			<b>STOP ..... DÉCHARGEZ.</b>

# TAR

## Tableau récapitulatif Équipements Tireurs



Non-communicantes



Les photos sont illustratives et non pas exclusives.



réglementaire

**Canon « origine » :**

- Profil,
- Øext,
- Longueur.

**Armes modifiées :**

- Dioptres améliorés,
- Lunettes de visée,
- Dispositifs optiques.



# TAR



## 25 m (épreuves individuelles)

N°	Épreuves	Arme	Calibre	Nbre cps /Série (=Total)	Tps séries Essais Match Précision Match Vitesse 1 Match Vitesse 2	Poids de détente (kg)	Position	Cible
830	Pistolet / Revolver « armes récentes »		7,62 à 11,60	5cps 2x5cps 5cps (x2) 5cps (x2) (=35)	3 min (Essais) 7min 20 s (x2) 10 s (x2)	1,360		
831	Vitesse réglementaire (830 – 832 )		7,62 à 11,60	5cps 5cps (x2) 5cps (x2) (=25)	20 S (Essais) 20 s (x2) 10 s (x2)	1,360		
832	Pistolet / Revolver « authentiques »		7,62 à 11,60	5cps 2x5cps 5cps (x2) 5cps (x2) (=35)	3 min (Essais) 7min 20 s (x2) 10 s (x2)	1,360		

## 25 m / 50 m (épreuve individuelle)

N°	Épreuves	Arme	Calibre	Nbre cps /Série (=Total)	Tps séries Essais Match Précision Match Vitesse	Poids de détente (kg)	Position	Cible
821	Carabine 22LR semi-automatique		.22 LR	10cps 10cps (x2) 10cps (x2) (=50)	30 S (Essais) 30 s (x2) 20 s (x2)	1,360 (22LR) 2 (Conversions)		50 m / 25 m

## 50 m (épreuves individuelles)

N°	Épreuves	Arme	Calibre	Nbre cps /Série (Total)	Tps séries Essais Match Précision Match Vitesse	Poids de détente (kg)	Position	Cible
820 (exclu le 822 et 823)	Carabine d'initiation militaire		.22 LR	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 5 min	1,360		
822 (exclu le 820 et 823)	Carabine 22LR Assis (du 820)		.22 LR	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 5 min	1,360		
823 (exclu le 820 et 822)	Carabine militaire match 22LR		.22 LR	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 5 min	1,360		

## 200 m (épreuves individuelles) ... ou dérogation 100 m sur « C200 50% » (Dx uniquement)

N°	Épreuves	Arme	Calibre	Nbre cps /Série (=Total)	Tps séries Essais Match Précision Match Vitesse	Poids de détente (kg)	Position	Cible
810	Fusil à répétition manuelle		PC & GC (5,45 à 8,3)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 3 min	1,360		
811 (exclu le 812)	Fusil modifié Gros calibre		GC (>.223)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 3 min	1,360 2 (FSA)		
812 (exclu le 811)	Fusil modifié Petit calibre		PC (5,45, .222, .223)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 3 min	1,360 2 (FSA)		
813 (exclu les 810, 811, 812, 815 et 816)	Fusil (tout type) Assis	Tout type	PC & GC (5,45 à 8,3)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 3 min	1,360 2 (FSA)		
815 (exclu le 816)	Fusil semi-automatique Gros calibre		GC (>.223)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 1 min	2		
816 (exclu le 815)	Fusil semi-automatique Petit calibre		PC (5,45, .222, .223)	5cps 2x5cps 2x5cps (=25)	5 min (Essais) 7 min 1 min	2		



## X. ANNEXES



## ANNEXE AR15

Les fabrications suivantes d'AR-15 sont admises : Colt, Stagarms, Armalite, Knight-SR, Olympic, DPMS, Diemaco, FN- MI, SDI- Sabre Defence Int., Oberland. Compass Lake, Partisan Ord. Factory, Fulton Armory, etc.

Les armes doivent être chambrées en calibre .223 Remington (5,56 OTAN) ou .222 Remington.

La conformité des armes présentées au contrôle s'apprécie en fonction des principales variantes résumées ci-dessous.

La longueur des canons des armes décrites ci-dessous ne doit pas excéder 20 pouces soit 51 cm.

Remarque : Le poids est indiqué sans chargeur, ni matériel d'entretien dans la crosse, ni bretelle. La longueur indiquée inclut le cache-flamme.

### AR-15 & AR-15 A1 :

Poids maximum : 3,565 kg

Modèles comportant un fût triangulaire, une hausse non dérivable et une poignée de portage monobloc avec le boîtier de culasse. La version A1 comporte un « bolt assist » (poussoir d'aide au verrouillage, sur la droite du boîtier de culasse). Le cache-flamme présente 3 branches, remplacé ensuite par une cage ajourée.

Remarque : En « arme modifiée », l'AR-15 & le A1 reçoivent la lunette Colt en 2 variantes (x3 ou x4) ou toute réplique conforme, fixée sur la poignée de portage.



### AR-15 A2 & A3 :

Poids maximum : 4,060 kg

Modèles comportant un fût cylindrique strié, une crosse rallongée de 2 cm et une poignée-pistolet avec repose-doigt.

La hausse devient dérivable et le boîtier de culasse comporte un déflecteur de douille (bossage situé entre la fenêtre d'éjection et le « bolt assist »).

Remarque : En « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage. Une hausse et un guidon NM-National Match, réglables par 1/2 ou 1/4 de minute d'angle, peuvent remplacer les composants d'origine.





#### AR-15 A4 :

Poids maximum : 4,335 kg

Modèle sans la poignée de portage fixe, remplacée par un rail Picatinny (comportant de multiples encoches transversales) usiné au sommet du boîtier de culasse. Une poignée de portage amovible est rajoutée et sur laquelle se fixe la hausse A2. Cette poignée est bloquée par 2 molettes latérales.

Remarque : En « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine.



#### AR-15 M4 :

Poids maximum : 3,381

Modèle équipé d'une crosse télescopique, ainsi que d'un canon et d'un fût raccourci. Selon les versions, la poignée de portage peut être monobloc avec le boîtier de culasse, ou rapportée sur un rail Picatinny.

Remarque : En « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine.



#### AR-15 Sporter :

Poids maximum : 4,335 kg

Terme générique recouvrant de nombreux modèles commerciaux proposés sous des appellations diverses. Le panachage de composants entre diverses versions est fréquent. L'aspect général doit néanmoins se rapprocher de l'un des modèles de base ci-dessus.

Remarque : Les marquages tels « Match grade », « Target Model », etc., n'influent pas sur la recevabilité de l'arme présentée au contrôle, sous réserve de sa conformité générale.

#### COLT C-7 A1 :

Poids maximum : 3,795

Cette version combine un AR-15 A2 ou A4 et une crosse télescopique de type M4.

Remarque : En « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine.





#### Notes diverses :

Le départ d'origine, de type direct, peut être remplacé par un départ à bossette, sous réserve que le « poids de ce départ demeure égal ou supérieur à 2 kg.

Tout AR-15 doit comporter un cache-flamme de type US-GI vissé, et non usiné hors masse du canon. Le lestage (poids ajouté dans le fût et/ou dans la crosse) est interdit.

L'attache avant de bretelle doit être fixée sur le support du guidon, et non sur le garde-main. Celui-ci ne doit pas être monté flottant, mais encastré à l'avant dans une capuche.

La version d'origine comporte une plaque de couche mince et antidérapante. Les autres versions comportent une plaque de couche striée en matière plastique rigide, avec ou sans portière de rangement pour le matériel de nettoyage.

La poignée-pistolet des versions A2, A3, A4 & M4 ne doit comporter qu'un seul repose-doigt.

Les optiques ou collimateurs de type « point rouge » ne sont pas admis.

La partie visible du canon doit présenter un diamètre de 19,2 mm au maximum.

Le boîtier de culasse et la carcasse de l'AR-15 étant normalement fabriqués en aluminium, les variantes réalisées en acier ne sont acceptées que si elles demeurent conformes au critère de poids ci-dessus.



## ANNEXE CALIBRES POUR ARMES D'ÉPAULE (hors 22LR)

La liste ci-dessous inclut les calibres réglementaires ou couramment utilisés sur les armes rechambrées ou recanonnées, admises au TAR.

Cette liste limitative pourra faire l'objet de compléments ou de retraits.

### 1/ Les .222 & .223 :

5,45 x 39 (5,45 Soviet), 222 Remington, .222 Remington Magnum, .223 Remington (5,56 OTAN, 5,56 x 45)

Remarque : Ces calibres sont réservés aux seules armes semi-automatiques.

### 2/ Les 6mm :

.243 W

Remarque : Le .243 W n'est admis que sur les fusils semi-automatiques SIG-Manurhin (CSA), Valmet M-76, FALet M-14/M-1A. Il est interdit pour toute arme à répétition manuelle.

### 3/ Les 6,5 mm :

6,5 Carcano (6,5 x 52), 6,5 Arizaka (6,5 x 51 SR),  
6,5 Männlicher (6,5 x 54 R), 6,5 Mauser (6,5 x 55), 6,5 x 57, 6,5 x 57 R,  
6,5 Vergueiro (6,5 x 58).  
6,5/08 (.260 Remington),

### 4/ Les 7 mm :

7 mm Mauser (7 x 57), 7 x 64, 7/08, 270 W, 284 W, 7 x 57 R  
7,35 Carcano (7,35 x 51).

### 5/ les .30 & 7,5 mm

7,5 MAS (7,5 x 54), 7,5 Suisse (7,5 x 55, 7,5 GP 11),  
7,62 OTAN (308 W, 7,62 x 51), 7,62 Mossine (7,62 x 54 R), 7,65 Mauser  
(7,65 x 53), 7,62 Kalashnikov (7,62 x 39), 30/40 Krag, 30/06 Springfield  
(7,62 x 63), 30/06 Court-Cartry, 30 US Carbine; 30 M1 Short, 30/284 W, 30/30 W, 30/284 Nolasco, 300 Savage,  
307 W.

Remarque : Le cal. 7,62 Kalachnikov n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques.

### 6/ Les .303:

303 British, 303 Sporting, 7,7mm Arizaka (7,7 x 58 R)

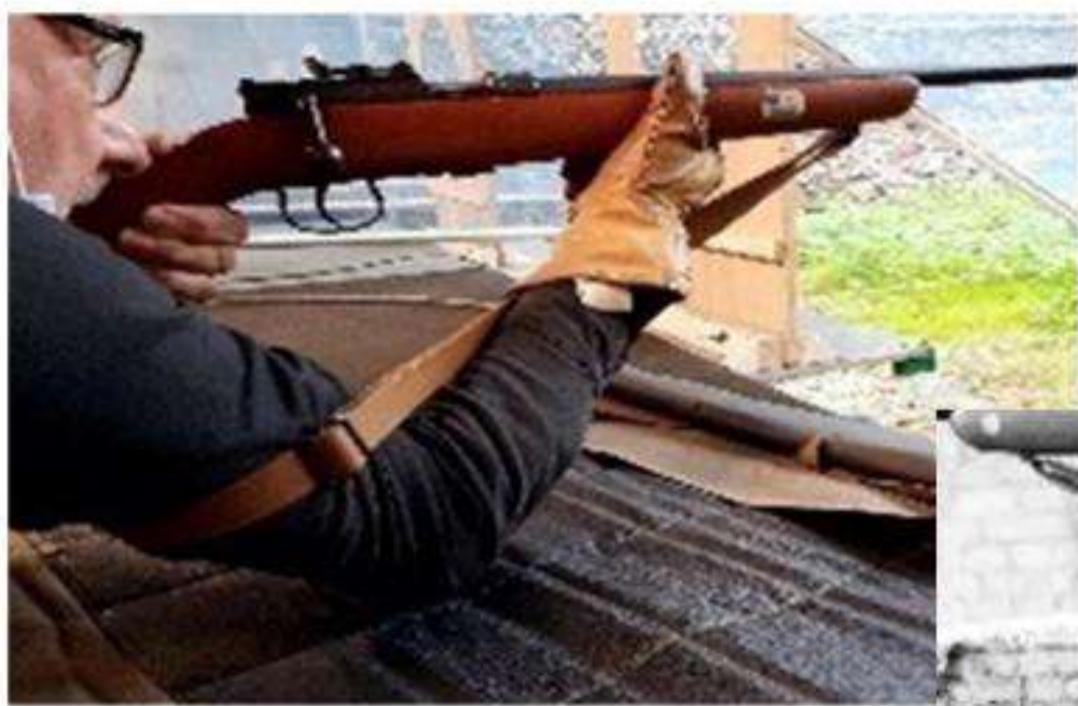
### 7/Les 8 mm:

8 mm Mauser (7,92 x 57, 8x57JS), 8 x 57 JRS, 7,92 kurz (7,92 x 33)  
8 mm Kropatchek (8 x 60 R), 8mm Mannlicher (8 x 50 R), 8x56 R hongrois  
8 mm Lebel (8 x 50 R), 8 x 60 S, 8 x 64 S, 8/348 W

Remarque : Le calibre 7,92 x 33 n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques



## ANNEXE ILLUSTRATION DE L'USAGE DE LA BRETELLE POUR LES ÉPREUVES ARMES D'ÉPAULE 820 et 822





# **SOMMAIRE**

## **DÉTAILS**



# SOMMAIRE

## *Détails – 1/5*

Chapitre		Section		Sous-section		Article		Page
	<b>Sommaire</b>							2
I	<b>Fondamentaux</b>							3
II	<b>Généralités</b>							3
III	<b>Sécurité</b>							4
		1	<b>Généralités</b>					5
		2	<b>Autodiscipline</b>					5
		3	<b>Danger</b>					5
		4	<b>Saisie du matériel</b>					5
		5	<b>Manipulations des armes</b>					5
				1	Au poste de tir			5
				2	Quitter le poste de tir			5
				3	Tir à sec et exercices de visée			5
				4	Chargement des armes			5
				5	Arme posée et lâchée			5
				6	Défaut de l'arme et des munitions			5
		6	<b>Arrêt du tir</b>					5
		7	<b>Commandements</b>					6
		8	<b>Tir au coup de sifflet</b>					6
		9	<b>Protection de l'ouïe</b>					6
		10	<b>Protection des yeux</b>					6
IV	<b>Règles de conduite</b>							6
		1	<b>Généralités</b>					6
		2	<b>Tireur</b>					6
		3	<b>Coaching</b>					6
				1	Pour s'adresser à quelqu'un			6
				2	Pénalité pour non-respect			6
		4	<b>Pénalités pour infraction au règlement</b>					6

# SOMMAIRE

## Détails – 2/5



Chapitre		Section		Sous-section		Article		Page
V	<b>Epreuves</b>							7
		1	<b>Armes de poing</b>					8
				1	Règles générales			8
				2	25 m			8
						1	830 – Armes récentes	10
						2	831 – Vitesse réglementaire	12
						3	832 – Armes authentiques	14
		2	<b>Armes d'épaule</b>					16
				1	Règles générales			16
				2	25-50 m			18
						1	821 – Carabine semi-automatique 22LR	18
				3	50 m			20
						1	820 – Carabine militaire d'initiation 22LR	20
						2	822 – Carabine militaire d'initiation 22LR – S3-Handi	22
						3	823 – Carabine militaire match 22 LR	24
				4	200 m			26
						1	810 – Fusil à répétition manuelle	26
						2	811 – Fusil modifié - GC	28
						3	812 – Fusil modifié - PC	30
						4	813 – Tout type – S3-Handi	32
						5	815 – Fusil semi-automatique - GC	34
						6	816 – Fusil semi-automatique - PC	36
VI	<b>Athlètes</b>							39
		1	<b>Tireurs</b>					40
		2	<b>Equipement - Accessoires</b>					41
		3	<b>Positions de tir</b>					42
				1	Arme d'épaule			42
				2	Arme de poing			43
VII	<b>Cibles</b>							44
		1	<b>Cibles « papier »</b>					45
		2	<b>Cibles « électroniques »</b>					46

# SOMMAIRE

## Détails – 3/5



Chapitre		Section		Sous-section		Article		Page
VIII	<b>Score - Classement</b>							49
		1	<b>Comptage des points</b>					50
				1	Généralités			50
				2	Jauge			50
				3	Armes d'épaule 200 m			50
				4	Tir sur gongs			50
				5	Cibles C50 et Vitesse			50
		2	<b>Barrages</b>					50
				1	Barrages individuels			50
				2	Egalités de 1 <sup>er</sup> à 8 <sup>ème</sup>			50
				3	Egalités à partir de 9 <sup>ème</sup>			50
		3	<b>Réclamations - Appels</b>					51
				1	Caution			51
				2	Réclamations verbales			51
						1	Non-respect des règles et règlement	51
						2	Réclamation sur la décision d'un officiel de la compétition	51
						3	Tireur gêné	51
						4	Interruption longue du tir	51
						5	Irrégularité sur les temps de tir	51
						6	Traitement des réclamations verbales	51
				3	Réclamations écrites			51
						1	Imprimés de réclamation	51
						2	Quorum pour les décisions du jury	51
				4	Au sujet du score			51
						1	Délais de réclamation	51
						2	Cibles cartons	51
						3	Gongs	51
				5	Cibles électroniques			51
				6	Appels			51
		4	<b>Finale CdF - 830</b>					52

# SOMMAIRE

## *Détails – 4/5*



Chapitre		Section		Sous-section		Article		Page
IX	<b>Arbitrage</b>							53
		1	<b>Organisation</b>					54
				1	Juge arbitre principal			54
				2	Juge arbitre de pas de tir			54
				3	Juge arbitre 25 m			54
				4	Jurys			54
		2	<b>Généralités</b>					54
				1	Arme non-contrôlée			54
				2	Modification d'une arme			54
				3	Retard d'un tireur			54
				4	Pénalités			54
				5	Coups tirés hors temps			54
				6	Sécurité			54
		3	<b>Contrôles des armes et équipements</b>					55
				1	Instruments de contrôle			55
				2	Présentation du matériel			55
				3	Horaire et lieu			55
				4	Jury			55
				5	Inscription			55
				6	Marquage			55
				7	Modification			55
				8	Second contrôle			55
				9	Durée d'approbation			55
				10	Infractions et règles de conduite			55
		4	<b>Tirs</b>					56
				1	Tirs en excédent			56
				2	Coups d'essais en trop			56
				3	Tirs croisés			56
						1	Comptage	56
						2	Confirmé	56
						3	Non-confirmé	56
						4	Contestation d'un impact	56
						5	Annulation d'un tir	56
						6	Déduction	56
		5	<b>Interruptions – Temps supplémentaires</b>					56



# SOMMAIRE

## *Détails – 5/5*

Chapitre		Section		Sous-section		Article		Page
		6	<b>Synopsis / Mémentos des épreuves</b>					57
				1	830 – 832			57
				2	831			58
				3	810 – 811 – 812 – (813)			59
				4	815 – 816 – (813)			60
				5	820 – 823 – (822)			61
				6	821			62
		7	<b>Mémentos des OK / NOK</b>					63
				1	Equipements tireurs			63
				2	Armes			64
		8	<b>Tableau récapitulatif des épreuves</b>					65
X	<b>Annexes</b>							66
		/	<b>Spécificités AR15</b>					67
		/	<b>Calibre pour armes d'épaule</b>					70
		/	<b>Usage de la bretelle en 820 et 822</b>					71

